

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

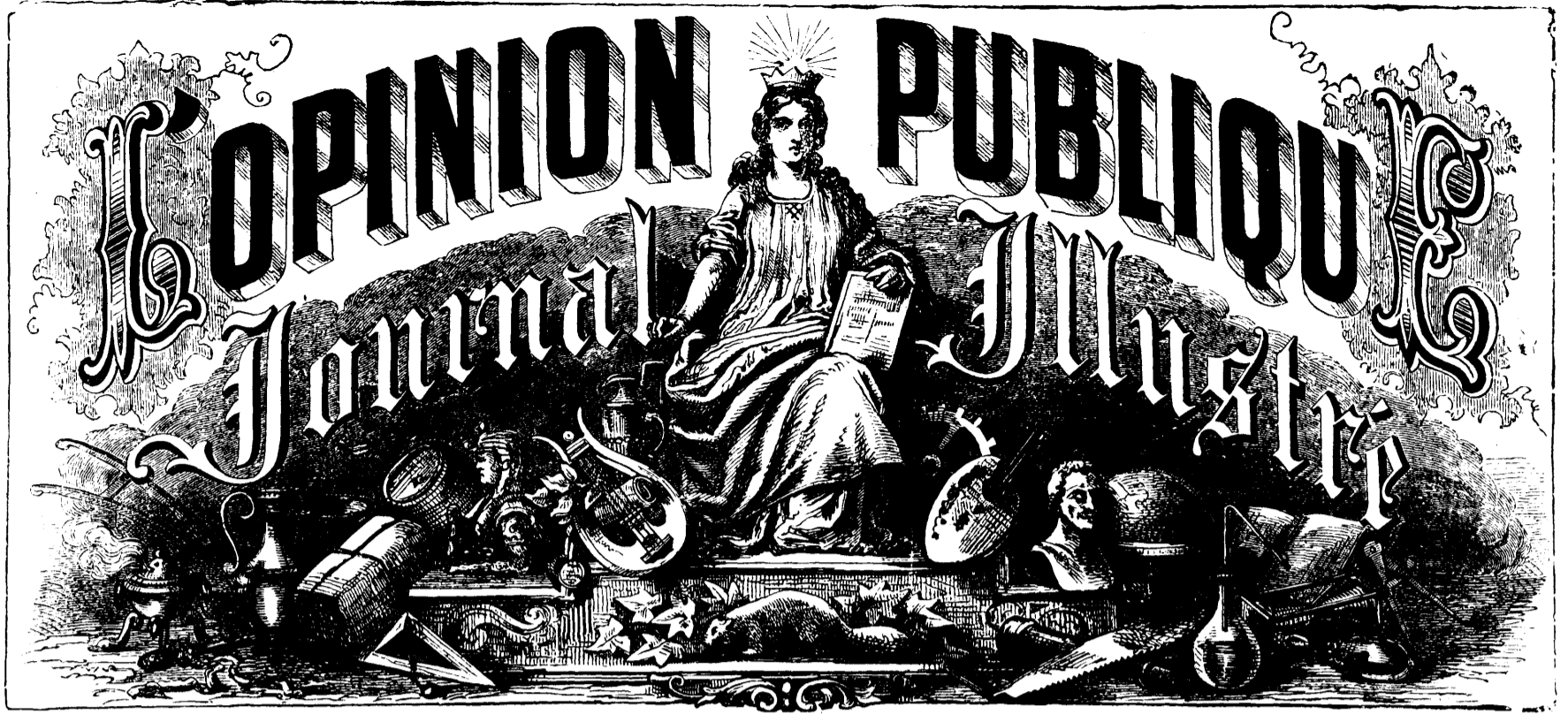
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



LES PENITENCIERS DU CANADA

Vous est-il jamais arrivé, ami lecteur, par une belle journée d'été, alors que la nature pleine de sève, débordante de force et de vie, étale ses trésors et ses merveilles : aux champs, l'or des guerêts, dans les prés, sa verdure, aux jardins, ses fleurs, semant partout sur les ailes de la brise, ses aromales senteurs ; en un de ces jours, où le corps allègre, l'esprit dispos, le cœur ouvert, l'on se sent presque des ailes, tant on a plaisir de vivre, vous est-il arrivé de passer devant un de ces grands corps de logis, percés de fenêtres à barreaux de fer, solidement encastés dans des blocs de granit, ceints de murs, à physionomie austère, grave, quelquefois sinistre, situés d'ordinaire en dehors des villes et que l'on nomme une prison ?

Oui, n'est-ce pas ? Eh bien, involontairement, votre pensée, par l'effet même du contraste, a dû s'arrêter avec une sorte d'émotion poignante et douloureuse, sur le sort des prisonniers condamnés à passer de longs jours, des années, parfois leur vie, dans les ateliers le jour, et dans les cellules la nuit, de ces grands bâtiments à la façade nue et triste, au milieu de ces préaux où l'éclat du soleil, la pureté de la lumière, la splendeur éblouissante des cieux, semble à ces malheureux la perpétuelle ironie d'un inexorable destin !

Quant à nous, jamais, en ces moments d'effervescente liberté, nous n'avons passé devant une prison sans nous sentir monter au cœur une indéfinissable tristesse, sans éprouver une sorte de honte, comme une diminution de la personnalité humaine, en présence de ces légitimes sévérités de la loi, de la juste nécessité des répressions sociales.

Car, on aura beau dire et beau faire, malgré la justice des condamnations, combien parmi ces criminels n'ont failli que parce qu'il leur a manqué à l'un une famille, à l'autre un état, à celui-ci le flambeau de la religion, ou à celui-là un peu d'instruction, à la plupart quelques bons exemples ! Et pour toutes ces défaillances, pour toutes ces chutes, qu'elle part la conduite de chacun de nous, l'imperfection de nos institutions, la faiblesse de nos mœurs, n'a-t-elle pas à y prendre ?

Nous savons, hélas ! ce qu'on peut répondre d'arguments victorieux à cette façon philanthropique d'envisager une des plaies de notre condition. Ce n'est point que nous ayons l'intention de proposer un système nouveau d'amendement à l'usage des

détenus, ou de demander leur élargissement ; nous voulons simplement dire que leur sort est digne de pitié, et que, pour tout homme, plaindre et aider les malheureux, au lieu de les mépriser et de les haïr, sera toujours la marque d'un caractère généreux et d'une âme compatissante.

Si chacun de nous avait réellement conscience de sa dignité et savait l'inestimable valeur de la liberté, nul ne s'exposerait à la perdre ou à rougir de soi.

Rejetant, pour notre thèse, la puissance de l'enseignement religieux, la délicatesse que donne l'éducation, les combinaisons de l'intérêt bien entendu, les révoltes du sens moral, pour ne nous occuper que de la liberté, nous répéterons que le risque de perdre celle-ci, devrait suffire pour arrêter tout homme au moment de commettre un crime.

Libre ! c'est-à-dire n'être borné dans ses actes que par le respect dû à la liberté d'autrui ! Aller, venir, à son gré, en tout lieu, à toute heure ; s'occuper ou se divertir, courir aux champs ou à la ville ; goûter les joies de la famille, les douceurs du foyer domestique, les charmes de l'amitié ; discuter arts, poésie, politique, briguer la fortune, la gloire ; se mêler à tout ce qui s'agit, jouir de l'estime, de la considération publique ; obtenir constamment le témoignage du for intérieur, réactif énergique, juge incorruptible de nos pensées et de nos actes ; puis, plein de jours, s'endormir dans la mort, après avoir vécu libre ! Quoi de plus noble et de plus conforme à notre nature !

Le criminel condamné, au contraire, est moins qu'un paria, car ce dernier peut encore errer à son gré, demeurer en communion avec la nature et suivre de loin le mouvement et la vie des lieux habités.

Mais le coupable atteint est, pour la durée de sa peine, retranché de la société, séparé du monde ; pour lui plus de droits, rien que des devoirs ; il perd jusqu'à son nom, qu'il échange contre un numéro.

Il appartient à un inflexible règlement, se livre chaque jour, sous l'œil de gardiens sévères, à un travail forcé, pénible, et sans profit pour lui ; sauf quelques communications avec le prêtre, il garde un silence absolu ; la pensée et la parole deviennent, dans ce triste état, une tentation de plus, un péril pour sa sécurité ; rien n'arrive à lui des faits présents du monde, des progrès de l'art ou de la science ; il ignore ce qui se passe ! point d'amis, de joies de famille ; et, durant la nuit, la cellule solitaire ! c'est un membre mort chez lequel

persiste cependant l'intelligence de son état, et des sensations de la vie, juste ce qu'il en faut hélas ! pour sentir la douleur et les remords.

Telle est la condition des malheureux qui expient leurs crimes dans les pénitenciers. Comme nous le disons au commencement de cet article, ces réflexions nous arrivent involontairement à l'esprit, chaque fois que le hasard place sous nos yeux le nom seulement d'une institution pénale.

Au Canada, nous devons nous en féliciter, le chiffre des pensionnaires des différents pénitenciers, accuse une moyenne peu considérable proportionnellement à notre population totale.

Quant à ceux coupables du crime d'assassinat ou de viol, le nombre en est heureusement moins élevé encore.

Voici quelques statistiques prises dans le rapport des directeurs des pénitenciers pour l'année 1874, qui suffiront à donner une idée de la situation de ces établissements.

Sous le rapport du nombre, le 31 décembre 1874, il restait dans les divers pénitenciers du Canada, y compris les criminels aliénés en traitement dans l'asile de Rookwood, 931 prisonniers ainsi répartis.

	Hommes	Femmes	Total
Kingston...	408	385	23
St. Jean, N.B.	104	80	15
Rookwood...	380	241	200
Halifax	42	38	4

Sous le rapport des races, sauf 8 hommes de couleur et 3 indiens, ceux incarcérés dans l'année 1874, appartiennent à la race blanche.

Quant aux pays d'origine, voici le contingent fourni dans l'année 1874 par les différentes contrées :

Pays	Hommes	Femmes	Total
Angleterre...	29	1	30
Irlande....	32	6	38
Ecosse	16	6	16
Canada	193	6	199
Etats-Unis..	26	2	28
Allemagne..	5	0	6
Pologne...	2	0	2
France	5	0	5
Terre-Neuve	1	0	1
Jamaïque ..	1	0	1
Afrique....	1	0	1

Relativement au degré d'instruction, ils se divisent de la manière suivante :

Ne sachant ni lire ni écrire	Sachant lire seulement	Sachant lire et écrire
62 dont 2 femmes.....	84 dont 10 femmes.....	189 dont 6 femmes.....

Sous le rapport de l'âge, on trouve la division ci-dessous :

De 15 à 20 ans....	64 dont 4 femmes.
De 20 à 30 ans....	140 dont 4 femmes.
De 30 à 40 ans....	39 dont 2 femmes.
De 50 à 60 ans....	31 dont 4 femmes.
Au-dessus de 60 ans	5

* Ce tableau et le suivant ne contiennent point les statistiques des pénitenciers de St. Jean, muet sur ces deux cas.

Si l'on considère la condition sociale, l'on découvre :

Célibataires.....	193 dont 6 femmes.
Mariés.....	77
Veufs	14 dont 5 femmes.

Sous le rapport des dénominations religieuses, on obtient :

Catholiques....	186 dont 5 femmes.
Protestants....	165 dont 9 femmes.
Israélites	2 dont 1 femmes.
Payens	1 dont 1 femmes.
Aucune.....	12

La division par professions, états et métiers donne 151 journaliers. Tout le reste appartient aux diverses classes de métiers ; celle qui compte le plus de représentants après les journaliers, c'est la classe de cultivateurs qui comprend 13 individus.

Les professions qui exigent quelque instruction, sont représentées par deux instituteurs, un opérateur de télégraphe, un ingénieur, un teneur de livre et un photographe.

Si l'on classe les détenus suivant la nature de l'offense, l'on a :

Voleurs et filoux.....	112 dont 15 femmes
Voleurs de bestiaux.....	21
Fausseurs	9
Faux monnayeurs.....	3
Pour homicides.....	13 dont une femme.
Incendiaires	11
Vol de lettres chargées..	2
Bigamie	1
Viol	7

Malgré les rigueurs du régime, et la sévérité qu'exige la direction d'un pénitencier, l'humanité n'est cependant point bannie, et l'on apporte au sort des prisonniers tous les adoucissements qui, compatibles avec l'ordre, la discipline, peuvent améliorer le moral et engendrer le repentir.

Prenant pour exemple le pénitencier de Kingston, le plus ancien et le plus important de tous, voici quelques détails que beaucoup de nos lecteurs liront avec intérêt.

« Le personnel des officiers et employés du pénitencier de Kingston se compose d'un préfet, d'un sous-préfet, d'un médecin, d'un comptable, d'un chapelain protestant et d'un chapelain catholique, d'un commis, d'un garde-magasin, d'un gardien en chef de six instituteurs (dont les leçons durent 40 minutes à l'heure du midi), d'un économiste, d'une matrone, d'une matrone assistante, de quatre instructeurs des métiers, d'un directeur de l'hôpital, d'un boulanger, d'un messager, d'un surveillant pour les tailleurs de pierre, d'un fermier, de 8 gardiens, de 35 gardes et de 3 charretiers.

« Il y a de service chaque nuit un gardien et huit gardes, dont six y compris le gardien, sont relevés le jour suivant.

« Les détenus sont obligés de travailler dix heures par jour en été, et en hiver depuis le matin jusqu'au soir, ou aussi longtemps qu'ils peuvent voir pour travailler.

« Il y a soixante détenus d'employés dans la fabrication de serrures, de portes, et autres menus articles en quincaillerie par la compagnie

dite "The Canada Lock Company,"—Compagnie de Serrurerie du Canada—et 50 autres d'employés par MM. George Offord et Cie., dans celles de bottes et souliers. On paie 50 cts par jour pour le travail de ces détenus. Le pénitencier fournit les ateliers, le bois de chauffage et les officiers pour le maintien de la discipline. Les autres détenus sont employés comme maçons, tailleurs de pierre, carriers, menuisiers, forgerons, tonneliers, charbons, ferblantiers, peintres, tailleurs, cordonniers, boulangers, cuisiniers, garde-malades, journaliers, etc. Tout homme doué d'une force constitutionnelle est tenu de faire une bonne journée d'ouvrage, tandis que ceux qui sont âgés et d'une santé faible, sont employés à des travaux convenables, auxquels il se livrent généralement avec la meilleure volonté du monde.

L'état d'esprit et de santé des détenus pendant l'année a été excellent. Ils sont traités avec douceur. A midi, on consacre tous les jours une demi-heure pour montrer à lire et écrire à ceux qui ne le savent pas ; ils ont tous accès à une bonne bibliothèque ; on leur fournit une lampe pour lire le soir, et pour s'instruire dans leurs cellules on leur donne des cahiers d'écriture, des plumes, de l'encre, des ardoises et des livres d'école. On leur accorde la permission d'entretenir une correspondance hebdomadaire avec leurs parents et d'écrire leurs propres lettres, ce qu'ils regardent comme une faveur signalée. Bien entendu, je lis toutes les lettres qui sont envoyées des pénitenciers comme toutes celles qui leur sont adressées. Les chapelains, de leur côté, sont des plus zélés à leur donner chaque jour des instructions religieuses, soit dans les chapelles, l'hôpital ou la classe où se lit la bible. Tous ces avantages, joints à la propreté, à une nourriture excellente, à des habillements confortables pour chaque saison, sans parler des bienfaits de cette éducation qui fait qu'un homme se respecte lui-même tout en commandant le respect des autres, tous ces avantages, dis-je, pendant mes quatre années d'expérience comme préfet de ce pénitencier, ont produit les résultats les plus satisfaisants tant pour l'apparence extérieure que pour la conduite des prisonniers.

Lorsqu'un détenu est libéré à Kingston, il reçoit à sa sortie un bon habillement complet avec vingt piastres en argent, excepté dans les cas où son séjour au pénitencier a été de courte durée, ou lorsqu'il ne s'est pas distingué par sa bonne conduite et son application au travail.

Chose attristante, mais nécessaire, il existe encore une série de peines dans ce séjour d'expiation : la réprimande, la privation de lumière, le confinement cellulaire au pain et à l'eau, le cachot, la peine du fouet.

Que de honte, que d'infortunes, que de misères, dans ce simple mot de pénitencier ! Et comme on nous pardonnera la comparaison et l'étrange sentiment qui nous étreint, lorsque nous trouvant libre au grand soleil, nous rencontrons tout à coup la sinistre silhouette d'un asile de criminels !

A. ACHINTRE.

ECHOS DE PARTOUT

Paul Boyton, le fameux nageur, a sauvé la vie à 61 personnes.

Bazaine est en Angleterre. Il a pris une résidence à Ramsgate.

La population de la terre a été évaluée pour 1874, par MM. Belun et Wagner, dans la dernière édition d'une *Etude statistique* qu'ils ont publiée, à 1,397 millions d'habitants. Nous ne saurions dire sur quelles données s'appuient ces deux auteurs, toujours est-il que, pour l'Europe, ils comptent 303 millions d'habitants, soit 306 par chaque millier d'hectares.

Le professeur américain Hinrichs a envoyé au Muséum de Paris l'une des météorites tombées près d'Iowa-Township, dans le comté d'Iowa, le 12 février 1875. Ce superbe échantillon, du poids de 5 kilogrammes, est recouvert et comme enveloppé d'une croûte ou gangue terreuse. Sa composition minéralogique le rapproche des minerais de fer.

La vigne n'étant pas encore assez malade du fait du phylloxera et de Poidium, un nouvel ennemi vient de l'attaquer. Il s'agit d'un insecte qui s'attache à la grappe de fruits, de telle sorte qu'à peine noué le fruit se flétrit et meurt. L'auteur du mal est également un insecte, une espèce de puceron du genre *Phytocoris*, disent les naturalistes. C'est dans le département du Loiret que cette maladie des raisins a été observée, mais on espère qu'elle restera purement locale.

A bord de l'un des steamers qui font le service entre Liverpool et New-York, on a disposé des bassins pour le transport des poissons vivants d'Amérique en Europe. Les rivières des Etats-Unis étant très-poissonneuses, les mar-

chés européens pourraient demander à l'Amérique une partie du produit de ses pêcheries, résultat avantageux pour le commerce de ce pays et aussi pour nous qui payons le poisson d'eau douce un prix de plus en plus élevé.

La peine du fouet est encore en usage chez les Anglais. Disons mieux, elle est même en honneur, car, dans l'armée comme dans les collèges les mieux tenus, on ne se gêne pas pour l'appliquer. Tandis que nos déclamateurs parlent de dignité humaine et proscrirent le fouet, en Angleterre on songe à l'étendre à certains délits et à certains crimes pour lesquels il paraît juste qu'on impose aux coupables une partie des souffrances qu'ils ont infligées à leurs victimes. La loi dite de l'*extension du flogging* paraît devoir recevoir au Parlement un excellent accueil.

Tyndall, le célèbre professeur de physique, vient d'inventer un appareil qui permet de respirer dans une épaisse fumée. De la ouate, imprégnée de glycérine et entourée de charbon de bois, forme la partie essentielle de cet appareil avec lequel l'inventeur est resté une demi-heure dans une atmosphère suffocante. Le capitaine Shaw, commandant d'un corps de pompiers de Londres, a constaté que l'invention remplit bien son but et il a acquis un certain nombre de ces appareils pour l'usage de ses hommes.

Nous avons annoncé, dit le *Midi*, que Mme Brès de Bouillargues, qui vient de soutenir à la Faculté de Médecine de Paris sa thèse pour le doctorat en médecine, allait être attachée à la cour du sultan comme médecin du harem. On lui a, en effet, fait cette proposition : on lui offrait 40,000 francs d'appointments annuels, mais à la condition de ne jamais sortir du harem. Mme Brès a préféré sa liberté. Elle sera néanmoins médecin du harem, mais avec domicile hors la cour et faculté de se créer une clientèle.

Mme Brès va partir incessamment pour remplir ses fonctions.

Il ne se passe guère d'années sans que l'Inde découvre quelques pages de sa mystérieuse histoire. Les antiquaires anglais ont fait déblayer à Chanda, ancienne cité située sur la route de Madras à Bombay, dans les Etats de l'ancien Nizam d'Hyderabad, une enceinte de 10 kilomètres de circonférence constituée par d'énormes blocs sans ciment. Des ruines de temples semblent marquer que plusieurs périodes ont marqué la vie de ces contrées : la première a eu pour temples les cavernes dont les parois étaient régularisées et taillées en piliers ou en statues ; pendant la seconde, les temples étaient formés de blocs massifs reliés non par du ciment, mais par des crampons de fer ; pendant la troisième, les temples ont pris leur caractère définitif. Ils sont richement sculptés de la base au faite. Des blocs monolithes sculptés ont des dimensions colossales : l'un de ceux qui ont été mesurés a plus de 8 mètres de long sur 6 de large et 1 d'épaisseur ; il doit peser 80,000 kilogrammes. Le travail du sculpteur représente une déesse à dix têtes, dix bras et dix jambes. Beaucoup de tombeaux remis à jour portent sculptés sur leurs dalles l'image de l'éléphant, de la tortue ou du serpent. Les brahmines hindous pensent que ces antiquités remontent à une époque bien antérieure à la domination des dynasties de souverains que les Anglais ont dépossédés.

CHOUART

XI

(Suite)

Les Anglais n'hésitèrent pas. Une compagnie provisoire se forma d'emblée. Un navire, le *Quaiche*, sous les ordres du capitaine Zacharie Gillam, fut envoyé avec Chouart pour pilote. Gillam était de la Nouvelle-Angleterre et probablement une connaissance que Chouart avait faite par l'entremise de La Tour ou des marchands anglais de l'Acadie ou de Boston. (1)

Les explorateurs avaient pour mission la traite et les découvertes. Ils ne trouvèrent pas le passage du Nord Ouest, mais ils surent se rabattre à propos sur le trafic des pelleteries si abondantes et si faciles à obtenir dans ces parages. Equipé en traiteur, le *Quaiche* portait dans ses flancs des bagatelles de fabrication européenne échangeables contre des valeurs énormes en fourrures dont les Sauvages ne savaient point fixer les prix.

Le 9 septembre 1668, nos aventuriers entrèrent dans la rivière Nemiscau, qui se décharge dans la baie James, laquelle n'est elle-même qu'un prolongement de la baie d'Hudson dans les terres, du côté du

(1) Voir Ferland, II, 80.

Canada. Ils bâtirent en ce lieu un fort de pierre qui prit le nom de Charles (2) et dans lequel les navigateurs passèrent l'hiver. L'été suivant le navire retourna en Angleterre, et sur le rapport qui fut fait aux intéressés, la *Compagnie de la Baie d'Hudson*, (3) ainsi qu'on la nomme aujourd'hui, fut fondée sous les auspices du prince Rupert, par des lettres patentes du roi d'Angleterre, portant la date du 2 mai 1670. (4) D'autres forts furent élevés par Chouart et Radisson.

Chouart était au comble de ses espérances. Écoutons ce que dit de lui la Mère de l'Incarnation :

« Il y a quelque temps qu'un Français de notre Touraine, nommé des Groiselières, se maria en ce pays ; (5) et n'y faisant pas une grande fortune, il lui prit la fantaisie d'aller en la Nouvelle-Angleterre (6) pour tâcher d'en faire une meilleure. Il y faisait l'homme d'esprit, comme en effet il en a beaucoup. Il fit espérer aux Anglais qu'il trouverait le passage de la mer du Nord. Dans cette espérance, on l'équipa pour l'envoyer en Angleterre, (7) où on lui donna un vaisseau avec des gens et tout ce qui était nécessaire à la navigation.

« Avec ces avantages, il se met en mer, où au lieu de prendre la route que les autres avaient coutume de prendre, et où ils avaient travaillé en vain, il alla à contre-vent, et a si bien cherché qu'il a trouvé la grande baie du Nord. Il y a trouvé un grand peuple et a chargé son navire ou ses navires de pelleteries pour des sommes immenses.

« Il est retourné en Angleterre où le roi lui a donné 20,000 écus de récompense, l'a fait chevalier de la Jarretière, (8) que l'on dit être une dignité fort honorable. Il a pris possession de ce grand pays pour le roi d'Angleterre et pour son particulier ; le voilà riche en peu de temps. L'on a fait une gazette (9) en Angleterre pour louer cet aventurier Français. Il était tout jeune quand il vint ici, et fit grande connaissance avec moi, tant à cause de la patrie, qu'en considération d'une de nos mères de Tours, chez le père de laquelle il avait demeuré. Sa femme et ses enfants sont encore ici. » (10)

« En 1663, (11) deux transfuges français nommés Médard Chouart des Groseilliers et Pierre-Esprit de Radisson, pour se venger de je ne sais quel mécontentement qu'on leur avait donné, conduisirent des Anglais dans la rivière de Nemiscau, qui se décharge dans le fond de la baie d'Hudson, et ceux-ci bâtirent à l'embouchure de cette rivière un fort qui fut nommé Rupert. » (Charlevoix, I, 476.)

XII

Radisson avait dû, lui aussi, retourner en Angleterre sur la *Quaiche* au printemps de 1669, car en 1670 nous le voyons accompagner à la baie le gouverneur Bailey que la nouvelle compagnie y envoyait. C'est vraisemblablement vers cette époque qu'il épousa une fille du chevalier Kirké,

(2) Charles-Louis-Robert de Bavière, dit le prince Rupert, amiral anglais, protecteur de l'expédition qui nous occupe ici.

(3) Parmi les actionnaires qui sont en même temps membres du bureau de direction, on lit le nom de John Kirke.

(4) Les droits de cette puissante compagnie furent rachetés en grande partie par le Canada deux siècles après presque jour pour jour, et au moment où nous écrivons ces lignes des négociations sont entamées pour le rachat du reste.

(5) Il s'était marié dix-sept ans avant la date où la Mère écrivit cette lettre.

(6) C'est tout ce que l'on connaît de cette tentative de Chouart du côté de la Nouvelle-Angleterre.

(7) La mère ne parle pas du voyage à Paris qu'elle ignorait peut-être.

(8) L'ordre de la Jarretière, institué en 1349, était et est encore le premier des Ordres de la Grande-Bretagne. Sa devise : "Honi soit qui mal y pense," est placée sur les armes de l'Angleterre. Au temps de Chouart des Groseilliers, cette distinction existait dans tout son lustre.

(9) Les journaux étaient rares ; ils ne s'occupaient que d'événements d'importance. Être mentionné dans la gazette équivalait à la célébrité.

(10) *Lettres hist.*, p. 649-50.—27 août 1670.

(11) La date véritable est 1668. Dans ses *Postes chronologiques*, Charlevoix lui-même se corrige.

union qui le rattachait plus étroitement aux intérêts anglais. La parenté de Radisson avec Chouart a induit nos historiens à regarder ce dernier d'un œil assez défavorable. Il ne saurait pourtant y avoir de solidarité ou responsabilité commune entre eux. Radisson, plus avide que Chouart, lié aussi plus que lui avec les protestants, faisait davantage bon marché de son allégeance, comme on le verra.

Les Français ne tardèrent pas à s'émouvoir de ces démarches. (12) Le 6 août 1671,

partirent de Québec le Père Albanel et M. de Saint-Simon, avec quelque escorte, qui remontèrent le Saguenay et touchèrent la baie d'Hudson précisément à la rivière Nemiscau où étaient les maisons bâties par Chouart, mais vides en ce moment. Les employés prirent possession du pays au nom du roi de France (1672). Je ne puis dans ces simples notes exposer la question tant controversée des droits des deux couronnes sur les territoires de la baie.

On remarquera que le Père Albanel et M. de Saint-Simon rencontrèrent en chemin des voyageurs parmi lesquels il s'en trouva un qui avait été à la mer du Nord ou baie d'Hudson huit ans auparavant, date qui correspond assez bien avec les voyages de Chouart : 1662-1664.

Cette cérémonie de prise de possession n'eut pas de suite. Radisson et des Groseilliers étaient au fort Nelson en 1673, puis au fort Rupert en 1674, pour le compte des Anglais. Bientôt cependant, soit pour quelque mécontentement particulier, soit par un retour d'affection pour leur patrie, selon que s'exprime Charlevoix. (13) les deux transfuges retournèrent en France, et Louis XIV leur permit de repasser en Canada tout en leur conférant certaines faveurs. Cela paraît avoir eu lieu en 1676. Chouart se rendit donc de nouveau aux Trois-Rivières où était sa famille. Quant à Radisson, il servit dans les îles françaises de l'Amérique sous le maréchal d'Estrées : vers 1680 il retourna à Québec et proposa à M. de Frontenac de faire des établissements le long des côtes dans la direction de la baie du Nord, chose que le gouverneur jugea assez délicate pour ne pas l'autoriser avant d'avoir là-dessus l'avis du ministre, comme il le dit dans sa lettre du 2 novembre 1681. (14)

Au recensement de 1681, on trouve dans la « basse-ville de Québec : Pierre Radisson, 41 ans. » (15). Peu après il obtint la permission de partir pour l'Angleterre (par la voie de Boston) pour voir sa femme, avec promesse que de là il irait à Paris soumettre son projet au ministre.

Au même recensement de 1681 on lit, ville des Trois-Rivières : « Médard Chouart, 60 ans ; Marguerite Hayet, 50 ans, sa femme. Médard Chouart, 30 ans, leur fils. »

XIII

M. de Frontenac était gouverneur. Les Iroquois le craignaient et se tenaient tranquilles. La Nouvelle-Angleterre n'inspirait pas d'inquiétude immédiate. La traite prospérait partout. Nos coureurs de bois avaient parcouru en tous sens et traversé nos frontières les plus éloignées. La Salle prenait possession de la vallée du Mississippi. Enfin, une sorte de réveil se manifestait par tout le pays. L'erreur commise en 1667 du côté du nord portait ses fruits : les Anglais étaient établis dans la grande baie et y jouissaient seuls des bénéfices de la traite. Les marchands de Québec enviaient cette aubaine ; mais comment s'y prendre pour supplanter les Anglais ? En ces temps, l'on n'était pas scrupuleux sur la question du tien et du mien en fait de territoire... pas plus qu'on ne l'est aujourd'hui. Par conséquent, la pensée de

(12) *Relation* de 1672, p. 42-3, 53-4.

(13) *Hist. de la N.-France*, I, 478.

(14) *Revue Canadienne* 1873, p. 630-1.

(15) Il faudrait plutôt lire 61 ans.

recourir à la ruse ou à la force ouverte au besoin se présentait la première. Une compagnie dite du Nord fut formée à Québec, en vue de la traite de la baie d'Hudson. Sous une couleur nationale, les marchands n'étaient pas fâchés de raviver leur commerce, sachant bien après tout que la guerre, si guerre il y avait, serait soutenue par le roi.

XIV

La compagnie du Nord ne crut pas pouvoir employer à cette entreprise des personnes plus capables de la faire réussir que ceux mêmes qui avaient fait le mal, et qui s'étaient offerts d'eux-mêmes, outre qu'ils étaient les seuls qui connussent bien le pays; il n'y eut personne qui ne jugeât qu'ils saisiraient une occasion si favorable de réparer leur faute, et peut-être de venger leurs propres injures. Ils partirent en 1682, avec deux navires (16) assez mal équipés, et allèrent droit au premier fort des Anglais: mais ils les y trouvèrent si bien retranchés qu'ils n'osèrent les attaquer. Ils longèrent ensuite la côte occidentale de la baie, cherchant un poste avantageux où ils pussent établir la traite des pelleteries, et le 26 août ils entrèrent dans une anse où se déchargent deux grandes rivières qui se réunissent à leur embouchure. L'une est la rivière Bourbon, que l'on a remontée fort loin sans en trouver la source. Un navire français y avait hiverné en 1675 et lui avait donné le nom qu'elle porte. Des Groseilliers donna à l'autre le nom de Ste. Thérèse, qui était le nom de sa femme (17), sœur de Radisson. C'est la petite baie où les deux rivières se joignent que les Anglais ont appelée Port Nelson, prétendant que Nelson (18), pilote d'Henry Hudson, l'avait découverte en 1611. Le sieur Jérémie, dont nous avons une assez bonne relation de la baie d'Hudson, où il a fait un très-long séjour et où il commandait au temps du traité d'Utrecht (19), prétend que tandis que Radisson et son beau-frère hivernaient dans la rivière de Ste. Thérèse, des Anglais étaient campés sur les bords de la rivière Bourbon; que les premiers ayant découvert les seconds sans que ceux-ci eussent le moindre soupçon qu'ils eussent des voisins si proches, ils les attaquèrent pendant qu'ils étaient ivres et les firent tous prisonniers au nombre de quatre-vingts (20), quoiqu'ils n'eussent avec eux que douze hommes (21).

Des Groseilliers et Radisson retournèrent à Québec avec une partie des prisonniers et beaucoup de pelleteries, sans compter un navire de Boston capturé par eux (22). Mais, dit Charlevoix, « on les chagrina sur plusieurs articles qui concernaient la traite... ce qui les obligea de repasser en France (1684) où ils espéraient qu'on leur rendrait justice. » M. de la Barre, successeur de M. de Frontenac, avait remis le vaisseau de Boston à ses propriétaires, au grand déplaisir de ceux qui l'avaient capturé. Du reste, ce gouverneur peu favorable aux entreprises de la baie d'Hudson par mer, écrivait (novembre 1683) que Chouart et ses compagnons avaient couru des dangers extrêmes et qu'il espérait voir s'établir de préférence des communications par voie de terre avec la baie. On connaît la lettre que le ministre adressa le 10 avril 1684 à M. de la Barre; en voici le texte pour ce qui se rapporte à notre sujet :

« On ne saurait s'imaginer ce que vous avez prétendu lorsque, de votre autorité, sans appeler l'Intendant et sans porter l'affaire au Conseil Souverain, vous avez

fait rendre au nommé Guillin un bâtiment pris par les nommés Radisson et Grozeliars, et en vérité vous devez éviter que ces sortes de procédures dans lesquelles il n'y a point de raison paraissent devant les yeux de Sa Majesté. Vous avez même fait en cela une chose dont les Anglais sauront bien se prévaloir, puisque vous avez fait rendre, en vertu de votre Ordonnance un vaisseau qui, dans la règle, devait être regardé comme forban, n'ayant point de commission, et les Anglais ne manqueront pas de dire que vous avez si bien reconnu que le navire était muni des expéditions nécessaires, que vous l'avez fait rendre au propriétaire, et prétendront, par ce moyen, faire connaître qu'ils ont pris possession légitime de la rivière de Nelson avant que les dits Radisson et des Grozeliars y eussent été. »

Singulier état de choses ! Les marchands de Québec, inspirés par le désir de faire fortune, organisent la chasse aux Anglais, les capturent, les pillent, les rançonnent. C'était dans les mœurs. Les Anglais ne se montraient pas plus scrupuleux le cas échéant. Le gouverneur de la Nouvelle-France juge que c'est pousser trop loin l'esprit d'entreprise; il force la restitution. Mais vient Louis XIV qui préfère courir les risques de cette politique de guet-apens et de représailles, croyant sans doute que la fin justifie les moyens. Les hommes ont toujours été un peu de la nature des loups

BENJAMIN SULTE.

(La fin au prochain numéro.)

TABLETTES LOCALES

On lit dans la *Gazette de Joliette* :
« Les délégués auprès de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Nord, sont revenus enchantés de leurs voyages et avec les meilleures espérances de succès. D'après les informations que nous avons reçues, il y a tout lieu de croire que le tracé *via* Joliette, sera définitivement adopté. Le chemin, de Joliette à Lachenaie, suivrait une ligne médiane entre St. Jacques et l'Assomption.

« Il est cependant fort probable que la question ne sera réglée que pendant la session prochaine du parlement, qui aura lieu en octobre. »

A la fin de l'année 1874, il y avait aux Etats-Unis 72,623 milles de chemin de fer, dont 1,940 milles avaient été construits durant l'année 1874. L'Etat de l'Illinois possède 6,759 milles de voie ferrée, l'Etat de Pensylvanie en possède 5,687 milles, l'Etat de New-York, 5,250 milles et l'Etat d'Ohio 2,398 milles, ou un total pour ces quatre Etats de 22,064 milles. Durant l'année 1874, les recettes de 69,273 milles de voie ferrée ont été de plus de 520 millions de piastres, les dépenses de plus de 330 millions de piastres, laissant un profit net d'environ 190 millions de piastres. Le profit net de 1874 dépasse celui de l'année précédente de 6 millions de piastres.

Dans les considérants du jugement rendu par le juge MacKay, à propos de la contestation de Montréal-Ouest, plusieurs points de droit importants ont été définis par le savant juge.

Ainsi en ce qui concerne la position et la forme de la croix opposée sur le bulletin, le juge pense qu'il faut rejeter tout bulletin sur lequel la croix est marquée à gauche du nom ou au-dessous, comme étant contraire ou dépassant les règles posées par l'Acte des Elections. Pareillement, les bulletins marqués par une astérique au lieu d'une croix, ou encore par deux croix, ou par tout autre signe différent, pouvant servir de marque de convention entre un voteur acheté et son corrupteur doivent être annulés.

On sait que la loi de Québec diffère de la loi fédérale sur ce point, en ce qu'elle permet l'emploi d'autres signes au lieu et place de la croix, qui est de rigueur aux élections pour le parlement fédéral.

Quant aux bulletins qui ne portent pas les initiales du député officier-rapporteur, la cour ne considère pas ce défaut comme suffisant pour invalider le vote, attendu que la loi ne spécifie pas ce point d'une manière formelle, bien que ces sortes de bulletins ne soient pas conformes aux dispositions du Statut. La Section 55, qui énumère les causes de nullité des bulletins, ne dit rien au sujet du défaut d'initiales, et la Section 80 décide, d'un autre côté, que les erreurs de forme ne seront pas fatales dans le cas où l'élection au a été faite en conformité avec les autres dispositions majeures de la loi.

A propos des embarras causés dans l'île du Prince-Edouard, par la question des terres, nous lisons dans le *Moniteur Acaïen* :

« La tenure des terres dans l'île du Prince-Edouard est une question qui, depuis un siècle, a occupé vivement les esprits et a été la cause de vives récriminations. En 1767, peu de temps après être passé au pouvoir de l'Angleterre, le territoire, par une inconséquence déplorable, fut divisé en townships d'environ 20,000 acres en étendue et distribué entre une centaine d'officiers de marine et autres. Ceux qui avaient obtenu ainsi une si grande quantité de terre négligèrent la colonisation ou imposèrent des conditions telles que les conséquences funestes de cette concentration de propriété entre les mains d'un petit nombre ne tardèrent pas à se faire sentir. Dès 1773, la première assemblée législative de l'île s'occupait de la question, et à plusieurs reprises dans la suite, on adopta des mesures dans le but de faciliter l'établissement des terres. En 1861, une commission recommanda au gouvernement un emprunt de £100,000 sterling, dans le but d'acquérir le territoire ainsi concédé et de le revendre aux colons. Quelques domaines furent ainsi achetés par le gouvernement lorsqu'arriva l'union de l'île avec le Canada. Dans l'acte d'union, il fut stipulé qu'une somme de \$800,000 serait affectée dans le but d'acheter les terres des anciens possesseurs, au prix qui serait fixé par arbitrage.

« M. Childers a été requis par Lord Dufferin d'agir comme commissaire avec le Dr. Jenkins, de l'île du Prince-Edouard, qui représente celle-ci. Un troisième commissaire représentera les propriétaires des terrains et tous trois vont se mettre à l'œuvre de suite. Leur décision sera sans appel. »

PERSONNEL

M. Joseph Perrault, Secrétaire de la Commission Canadienne à l'Exposition Américaine, doit partir prochainement pour Philadelphie, où il demeurera jusqu'à la fin de l'exposition.

Les hons. MM. Girard, C. Nolin, D. A. Smith, MM. F. E. Cornish et Kenneth McKenzie ont été nommés commissaires à Ottawa, pour représenter Manitoba à l'exposition de Philadelphie.

Lord Houghton, mieux connu sous le nom de M. Monckton Milnes, auteur célèbre, poète et homme d'Etat, de Yorkshire, Angleterre, était la semaine dernière à Montréal. Il est accompagné de son fils.

M. le Dr. Hingston, maire de Montréal, M. le Dr. Robillard et M. le Dr. David, sont de retour d'Halifax, où ils s'étaient rendus pour assister à la convention de l'Association Médicale de la Puissance, comme représentants du corps médical de Montréal.

La *Gazette Officielle* contient les nominations suivantes : F. G. McGuire, de Trenton, Ont., pour être collecteur des douanes; Jas. Hemlaw, de Liscomb, N.-E., pour être assistant-collecteur des douanes; G. A. Carson, du township de Whitby, Ontario, pour être collecteur des douanes.

A la demande du gouvernement de Québec, le Conseil des Arts et Manufactures et le Conseil d'Agriculture enverront des députés au Centenaire de Philadelphie. MM. L. G. Boivin et Woodley, de Québec, et G. Boivin et Thomas White, de Montréal, sont les délégués choisis par le Conseil des Arts et Manufactures.

Au nombre des passagers qui sont partis pour l'Europe par le *Polynesian*, se trouvaient le Dr. Desaulniers, inspecteur des prisons, et son fils, M. D. Desaulniers, étudiant.

Le Dr. Desaulniers est chargé par le gouvernement d'une mission spéciale, en rapport avec sa charge. Il part pour un voyage de trois ou quatre mois.

Mercredi matin, 18 courant, à la chapelle du couvent des Urselines des Trois-Rivières, M. Gédéon Désilets, Rédacteur-Propriétaire du *Journal des Trois-Rivières*, ancien sergent aux Zouaves Pontificaux, a épousé Mademoiselle Lumina LaRue, troisième fille de M. Auguste LaRue.

Nous enregistrons le décès de Edouard Modeste Poisson, écrivain, médecin, arrivé à Arthabaska, le 10 du courant.

Le Dr. E. M. Poisson était un des plus anciens citoyens des cantons de l'Est. Etabli en ce village en 1851, il exerça sa profession jusqu'à sa dernière maladie.

En 1857, il fut nommé régistrateur du comté d'Arthabaska, place qu'il occupa jusqu'en 1873. Il se retira alors en faveur de son fils, M. J. A. Poisson.

Le Dr. Poisson était un des citoyens les plus estimés des Cantons de l'Est où il comptait autant d'amis que de connaissances. Nature généreuse et sympathique, il fut toujours l'ami du pauvre et le consolateur de ceux qui souffrent.

AU COIN DE L'ÂTRE

RECITS ET LÉGENDES

I

L'ENFANT DU BON DIEU

Par une froide soirée de novembre, je me rendais à Montmagny, lorsqu'arrivé à B..., une tempête affreuse m'obligea à y passer la nuit. Je frappai à la première maison qui s'offrit. Ce fut, d'abord, un effroyable caniche qui me répondit d'un ton peu rassurant; mais la voix puissante de son maître le rappela au devoir, et j'entendis le traditionnel: Qui est-là?

— C'est moi, répondis-je, un pauvre voyageur, qui, surpris par la tempête, voudrait, en payant, avoir un abri pour lui et son cheval.

— Très-bien, répondit mon homme d'une voix rassurée; la porte s'ouvrit et j'entrai.

Un bon feu pétillait dans l'âtre, je m'en approchai pour faire sécher un peu mes habits que l'humidité avait traversés. Pendant ce temps, mon hôte alla dételer mon cheval et le conduisit à l'écurie. De retour au bout de quelques minutes, il vint s'asseoir près de moi. Bientôt s'engagea la conversation, que j'animai davantage en mettant sur la table une bouteille de cognac que j'avais eu le soin d'emporter. On vida quelques verres et mon hôte devint de plus en plus parleur. Une dernière rasade en fit un conteur, et c'est alors qu'il me raconta cette histoire, que je livre au lecteur sans en rien changer. Elle m'a paru très-intéressante, j'espère qu'on partagera mon avis.

C'était en septembre, il pleuvait, il venait, une nuit d'orage comme ce soir. J'étais alors gardien d'un chantier situé près de la rivière St. Charles. Je m'étais construit, sur le bout du quai, un petit abri qui me garantissait à demi contre la fureur de la tempête. J'étais là, blotti dans ma cachette, lorsque j'entendis tout-à-coup des cris de désespoir. Je sortis à la hâte, et j'aperçus près de moi une jeune femme, vêtue de noir et portant dans ses bras un jeune enfant enveloppé d'un vieux manteau. Je me rejetai en arrière de façon à ne point être vu, et j'écoutai. Elle balançait l'enfant au-dessus des flots, en disant d'une voix entrecoupée par les sanglots :

« Georges, infâme Georges, tu t'es parjuré, tu m'as abandonnée après m'avoir perdue; que cette preuve de mon déshonneur disparaisse, et que ce dernier crime retombe sur ta tête... » Puis elle jeta l'enfant à la mer.

Je sautai de suite à l'eau et je pus en retirer l'enfant à temps, car il donnait encore signe de vie. La jeune femme était tombée évanouie sur le sol humide.

Je plaçai l'enfant en mon gîte et j'allai au secours de la jeune femme. Elle reprit bientôt ses sens, et jetant sur moi un regard désespéré: « Monsieur, s'écria-t-elle, je suis une misérable! soyez sans pitié, tuez-moi à la place de cet enfant que vous venez de sauver.

— Non, répondis-je, si j'ai pu empêcher ce crime, ce n'est pas pour me rendre coupable d'un autre. Suivez-moi, je vous reconduirai chez vous.

Quant qu'à votre enfant, je m'en charge, je l'ai sauvé, il m'appartient.

— Mais vous me dénoncerez, je serai jugée et condamnée, pourquoi ne pas m'épargner au moins ce dernier déshonneur. Je suis coupable, la justice de Dieu et la justice des hommes demandent vengeance. Ah! tuez-moi, ne m'épargnez pas! et, ce disant, elle s'élança comme pour se jeter à l'eau. Je l'arrêtai et l'attirant vers moi, je lui dis :

« Ne craignez-rien, madame, Dieu a été le seul témoin de cet événement, personne autre ne pénétrera votre secret, je jure de le garder toute ma vie. »

— Que vous êtes bon, monsieur, dit la

(16) La *Saint-Pierre* et la *Sainte-Anne*. Lettre du roi à M. de la Barre, 10 avril 1684.

(17) On a vu plus haut que le nom de sa femme était Marguerite.

(18) Nelson était le pilote de Button qui alla à la baie un an après Hudson.

(19) Année 1713.

(20) Parmi eux était Benjamin Gillam, fils du capitaine du *Quariche* en 1668.

(21) Charlevoix, I. 478-81.

(22) La Potherie, I. 143.

eune femme rassurée, donnez-moi mon enfant que je l'embrasse une dernière fois avant de l'abandonner, peut-être pour toujours.

—Non, répondis-je, cet enfant restera chez moi, vous viendrez le voir quand vous voudrez.

Je plaçai l'enfant sur mon bras droit et donnai l'autre à la jeune femme, je la conduisis chez elle. En chemin, elle me raconta que, trompée par un jeune homme, elle s'était donnée à lui, qu'il l'avait ensuite abandonnée pour aller demeurer à Montréal. Elle lui avait écrit lettres sur lettres, toutes restèrent infructueuses. Découragée de ce cruel abandon, elle s'était enfin décidée à avoir recours au crime pour mieux cacher sa honte.

Les larmes s'échappèrent de mes yeux à ce récit. J'arrivai bientôt chez elle et je la quittai.

Je revins chez moi, en emportant mon précieux fardeau. Je n'étais pas bien riche, monsieur, et bien que j'eusse déjà cinq enfants, je n'hésitai pas à adopter ce sixième que Dieu m'envoyait. Je racontai en entrant cette aventure à ma femme qui, pour toute réponse, prit l'enfant et l'embrassa en disant :

—Que Dieu soit béni de nous envoyer un si belle ange, ce sera l'enfant du bon Dieu. C'était une jolie petite fille blonde qui avait à peine huit jours. Au lieu d'être à charge, elle ne fut qu'un joyeux passe-temps. Toute la famille l'adorait et chacun se disputait l'enfant du bon Dieu. Sa mère vint souvent la voir, et un soir elle glissa à son cou un joli collier d'or avec un médaillon renfermant le portrait d'un jeune homme : c'était celui de son père.

Louissette (nous l'appelions ainsi), grandit très-vite, et donna, dès son jeune âge, des preuves d'une grande intelligence. Nous l'aimions tout autant que nos propres enfants, et c'est à regret qu'un jour il fallut nous en séparer. Elle venait d'atteindre sa dixième année, et sa mère avait trouvé un prêtre charitable qui voulait bien se charger de son instruction. Elle entra donc aux Ursulines, et se fit bientôt remarquer par son assiduité et sa bonne conduite. Elle remporta chaque année les premiers prix de ses classes. Elle venait tous les ans passer ses vacances avec nous, et elle partageait avec mes autres enfants, les nombreux présents qu'elle recevait.

Elle sortit du couvent à 17 ans, et dès l'automne suivant, un jeune homme, très-riche, appartenant à une des premières familles de Québec, en faisait son épouse. Elle a toujours été heureuse, et son mari n'a encore qu'à se féliciter de son choix.

Mon hôte s'interrompit, et comme il ne semblait pas vouloir continuer, je lui demandai ce qu'était devenue la mère.

— La mère, poursuivit-il, est morte depuis quelques années. Le chagrin avait miné peu à peu cette faible constitution, et elle mourut deux ans après que Louissette fût entrée au couvent. Avant d'expirer, elle me donna une petite cassette en disant : Si jamais vous revoyez Georges..., vous lui remettrez ces papiers, qui lui prouveront que, contrairement à lui, je lui suis restée fidèle.

Il y a dix ans, nous étions à parler de notre Louissette, qui venait de se marier, lorsque j'entendis frapper à la porte. J'ouvris, et un homme vêtu de deuil, jeune encore, entra.

—Vous êtes M. M....., me dit-il ?

—Oui, monsieur, répondis-je.

—C'est vous qui, un soir, avez sauvé Louissette T... et sa mère d'une mort certaine.

—Oui, monsieur. Et comment savez-vous cela ?

—Prenez et lisez

Je pris la lettre qu'il m'offrit, elle venait de la jeune femme qui, avant de mourir, avait écrit une dernière lettre à Georges, lui racontant ce qui s'était passé, et lui demandant en finissant d'essayer à récompenser ce dévouement.

Lorsque j'eus fini de lire, il reprit la lettre en me disant :

Ce Georges T..., monsieur, c'est moi. J'ai été bien coupable à l'égard de Justine, mais j'ai dû obéir à des parents aveugles qui s'opposèrent constamment à mon union avec celle que je n'ai cessé un seul instant d'aimer. Je suis libre aujourd'hui, et je veux réparer mes torts en me rendant à ses dernières volontés.

Voici pour vous... et il me donna une enveloppe cachetée de noir.

—Je voulais l'arrêter, mais il avait déjà disparu et je n'ai pu le revoir depuis. Cette enveloppe contenait deux traites de £300 sterling, sur un banquier de la ville. J'achetai avec cet argent ces deux terres que je possède aujourd'hui, et le sort m'a favorisé au point que je pourrai, à ma mort, laisser cette somme à chacun de mes enfants, sans en excepter l'enfant du bon Dieu.

J. G. BOURGET.

Québec, 8 août 1875.

RECETTES. — ECONOMIE DOMESTIQUE

Secret pour donner aux gencives une couleur rosée et vermeille.—Corail rouge, 15 grammes ; sang-dragon, 30 grammes ; carmin fin, écorce de citron, sucre blanc, 15 grammes. On se frotte légèrement les gencives avec une brosse douce de blaireau. Cette poudre donne aux gencives une belle couleur rose et vermeille qui dure une grande partie de la journée.

Gercures ou crevasses.—Petites fentes produites tantôt par l'action du froid, tantôt par frottement ou par toute autre cause irritante. On guérit ces petites plaies par l'emploi de lotions et de pommades adoucissantes telles que l'eau d'herbes émoullientes, l'eau de sureau, un mélange d'huile et de vin, le cérat de Galien, la pommade concombre, l'onguent rosat. La pommade suivante est particulièrement recommandée pour les crevasses des seins : beurre de cacao, 8 grammes, huile d'amandes douces, 4 grammes. On enduit légèrement et à plusieurs reprises dans la journée avec cette pommade, les points gercés et douloureux.

Secret pour atténuer la sueur des mains.—La sueur des mains ne peut être arrêtée sans inconvénient pour la santé. Mais comme cette sueur est extrêmement désagréable, parce qu'elle ternit tout les ouvrages que l'on fait et salit les gants, il faut la combattre par une propriété extraordinaire qui, loin de l'arrêter, lui donne au contraire, un plus libre cours et favorise son évaporation. On se lave donc souvent les mains avec de l'eau tiède, on les essuie bien et on se les frotte avec de la pâte d'amandes en poudre très-sèche et autant de poudre d'iris de Florence ; comme cette poudre est spongieuse, elle s'en empare à mesure qu'elle sort ; par ce moyen, on lui laisse suivre son cours indispensable, sans qu'on puisse s'en apercevoir, puisque cette poudre s'en charge et tient la peau sèche, tandis que son parfum empêche l'exhalaison de cette sueur d'être désagréablement remarquée.

NOS GRAVURES

Consécration de la Basilique de Saint-Epvre

Le mercredi 7 juillet, la nouvelle basilique Saint-Epvre a été inaugurée à Nancy avec éclat.—Cet édifice est construit en forme de croix latine avec transept et chapelles rayonnante autour du chœur. La tour principale qui surmonte la basilique s'élève à quatre-vingt sept mètres au-dessus du sol. Un campanile en rosette se dresse au centre de la croix. Ce bel édifice a été exécuté d'après les plans de M. Morey, dont le talent et le désintéressement absolu méritent de justes éloges.— Les frais de construction se sont élevés à 2 millions, qui ont été réunis par le zèle infatigable de l'abbé Trouillet, curé de Saint-Epvre. L'empereur d'Autriche, dont la famille eut autrefois pour paroisse la nouvelle basilique, a contribué pour une large offrande à son érection.

La cérémonie de mercredi a attiré une foule nombreuse. La consécration, célébrée par Mgr. de Nancy et six autres évêques, a été suivie d'une procession brillante.

Sous un arc de verdure, érigé sur la place des Dames, viennent défilé toutes les confréries religieuses de la Lorraine. Leurs bannières et leurs oriflammes, escortant l'*Umbellio*, insigne des basiliques romaines, étaient portés par des hérauts revêtus de costumes du quinzième siècle.

Les membres éminents du clergé, de l'armée, de l'administration, qui avaient assisté à la cérémonie, ont été réunis, le soir, au palais ducal, dans un banquet offert par la fabrique de Saint-Epvre, et dans lequel des toasts ont été portés par le président du conseil de fabrique, Mgr. de Nancy, et l'architecte de la basilique, au triomphe de la religion et à la fortune de la France. J. L.

Japon :—Retrait du Corps d'Occupation

Le retrait du corps d'occupation franco-anglais, établi au Japon depuis les événements de l'année, est aujourd'hui un fait accompli.

Les démonstrations les plus sympathiques et les plus touchantes ont accompagné nos braves soldats jusqu'à leur embarquement. Enchantés et reconnaissants des témoignages honorables dont ils ont été l'objet, ils emportent avec eux un bon souvenir de la colonie de Yokohama.

Le 26 février, un bal avait été donné, par les résidents français et anglais réunis, aux officiers des troupes d'infanterie de marine française et du bataillon du royal-marine anglais. Le lendemain, un banquet avait été offert aux officiers et soldats.

Dans l'après-midi du 1er mars, une foule nombreuse de résidents européens de Yokohama avait envahi les quais et les abords des casernements pour accompagner les troupes jusqu'aux embarcations et leur souhaiter un heureux retour dans la patrie.

Nombre de Japonais et surtout de Japonaises étaient venus là aussi pour leur adresser leurs adieux sympathiques.

A trois heures précises, les pavillons français et anglais furent descendus des mâts des campements ; les clairons sonnèrent aux champs.

Les troupes d'infanterie de marine française étaient rangées en bataille devant leur caserne ; enlevées par leur capitaine, elles saluèrent par des hurras leurs camarades du bataillon du royal-marine anglais, qui passèrent devant eux pour se rendre à leur embarcadère.

Ce fut un beau et attendrissant moment d'enthousiasme.

Les canots du navire de guerre sur rade reçurent nos soldats, qui quittèrent le sol du Japon au milieu des derniers hurras de leurs compatriotes.

Les troupes françaises s'embarquèrent sur le paquebot *Tanaïs*, de la Compagnie des Messageries maritimes, pour rallier le port de Saïgon.

Le bataillon du royal-marine anglais s'embarqua sur l'*Adventure*, transport de guerre qui devait l'emmener, dans le sud de l'Afrique, à Port-Natal, pour y aider à réprimer une rébellion des indigènes de cette colonie. F.

Les Petits Amis du Molosse

Le gardien vigilant de la maison, molosse de haute taille et de superbe encolure, comme le chien du fabuliste, vient d'achever son repas. Couché dans sa niche, la tête reposant sur la large patte dont on voit saillir deux énormes griffes, notre dogue, les yeux à demi-fermés, digère et fait sa sieste.

C'est le moment qu'attendent ses petits amis du voisinage pour venir becqueter les reliefs du repas. Accoutumé à ces visites

quotidiennes, le chien semble prendre plaisir à voir picorer les oiseaux ; et, ceux-ci, hardis et familiers, n'ont point l'air de redouter ni sa griffe ni sa dent.

Les anciens de la tribu ailée s'avancent sans crainte jusque sous le souffle bruyant du muffle du chien ; les nouveaux, au contraire, se tiennent encore à une respectueuse distance, et ne s'enhardissent que peu à peu. D'un côté, la force, calme, tranquille, sûre d'elle-même ; de l'autre, la grâce, l'élégance, mobile et prudente dans sa légèreté.

Le Père Murphy prononçant le Panégyrique d'O'Connell dans la Salle Victoria

En cette soirée mémorable du centenaire d'O'Connell, le Père Murphy a été cent fois interrompu dans le cours de son magnifique panégyrique, par des applaudissements mérités. Il a révélé l'Irlande en faisant l'histoire de son passé, de son avenir, et en rattachant habilement à ces deux extrémités du temps, la vie de son héros. Pour donner une idée poétique de son discours, nous empruntons à un article de M. Louis Veillot, paru depuis, une appréciation de ce qu'était l'Irlande avant O'Connell :

« Avant lui l'Irlande n'était pour tout le continent qu'une expression géographique, une terre quelconque possédant un reste de nom dans les légendes et qui vivait peut-être encore par les souvenirs de ses saints, mais qui ne produisait plus que des soldats et des ouvriers pour l'Angleterre et surtout des pauvres. On ne savait rien de son histoire, rien de sa beauté morale, rien de son martyre si longtemps supporté. Elle n'avait plus son éclat propre, l'Angleterre l'absorbait. Qu'était-ce alors pour le monde qu'un pays pauvre et vaincu qui s'obstinait dans la nuit catholique ? O'Connell nous fit voir que l'Irlande produisait aussi des hommes. Il restitua la beauté du Christ irlandais. A cette puissante lumière, l'Irlande apparut tout à coup ; elle sortit de ses ténèbres, distincte, belle et sublime. Ce fut comme une création du génie de son mâle orateur ; la verte Erin, la perle des mers, le fidèle témoin de Jésus mort et résuscité baigné de son sang, labouré de plaies illuminé de sourires victorieux ! Dans les cœurs catholiques, il y eut une explosion d'admiration et d'amour et les consciences connurent que cette nation tirée du cachot par un prophète n'y rentrerait pas. »

C'est la paraphrase de ce superbe alinéa, postérieur cependant à cette fête, que le Père Murphy a traduit en mouvements tumultueux et éloquents, devant la foule qui se pressait dans l'enceinte de la Salle Victoria.

Le Coucher des Enfants

Qui ne se rappelle avec émotion cette scène de notre enfance. Nous avons tous été successivement les acteurs de cette petite pièce.

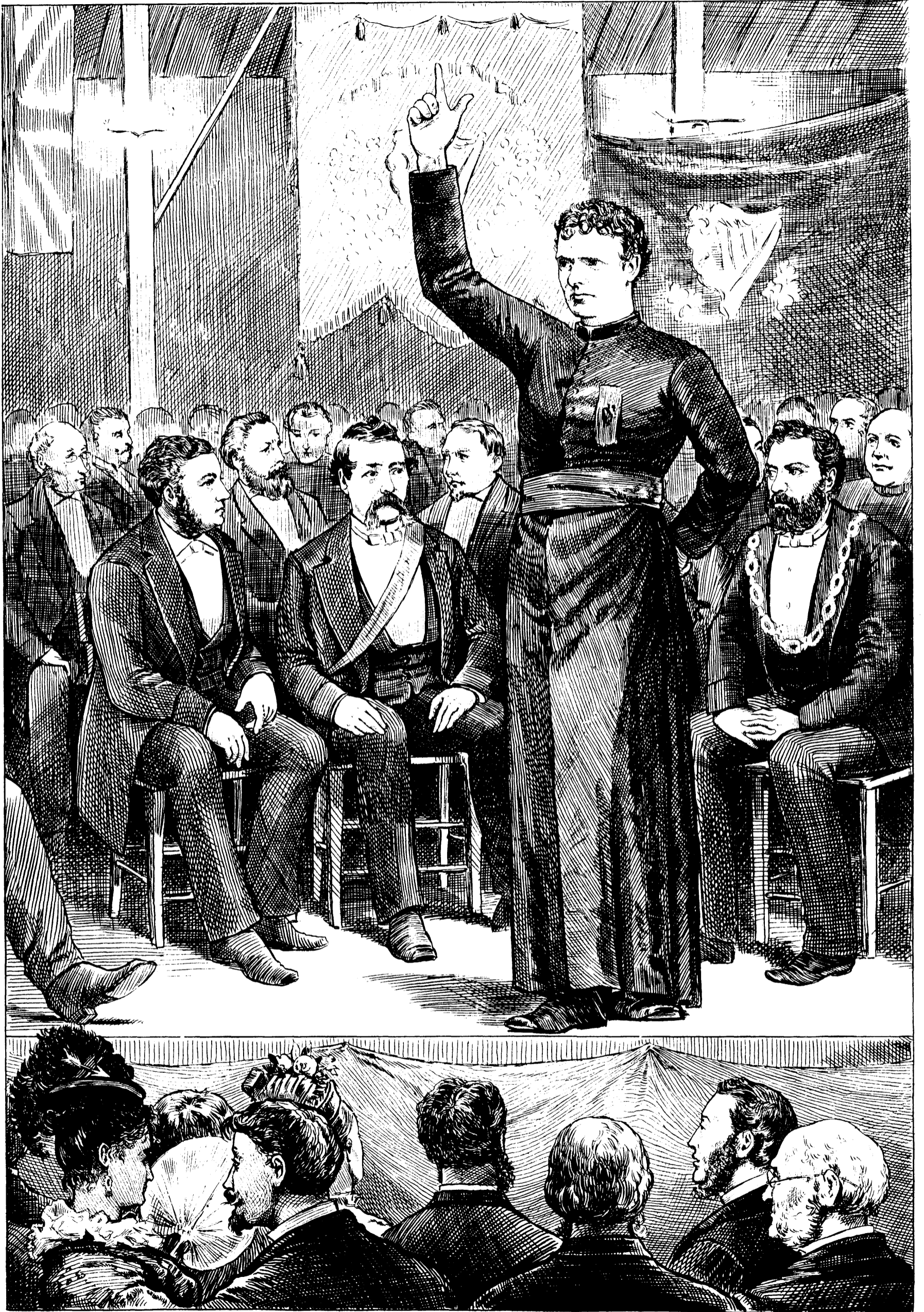
C'est un moment tour à tour délicieux et terrible que celui du coucher. Lorsque les yeux fatigués clignotent et se ferment, l'on s'en va au lit sans murmure, distribuant aux parents le baiser accoutumé ; mais aussi quand on attend la visite du vieil oncle ou de la grand-mère, ou que le petit voisin a promis de venir, on lutte contre le sommeil, les doigts frottent les paupières alourdies ; on laisse sans réponse l'appel de la maman, tandis que l'on cherche malicieusement à faire fondre la gravité paternelle sous des sourires provocants.

Quelle mère, quel père ne se sont laissés fléchir par ces mines gracieuses, et n'ont accordé à ces agaceries un quart d'heure de grâce ?

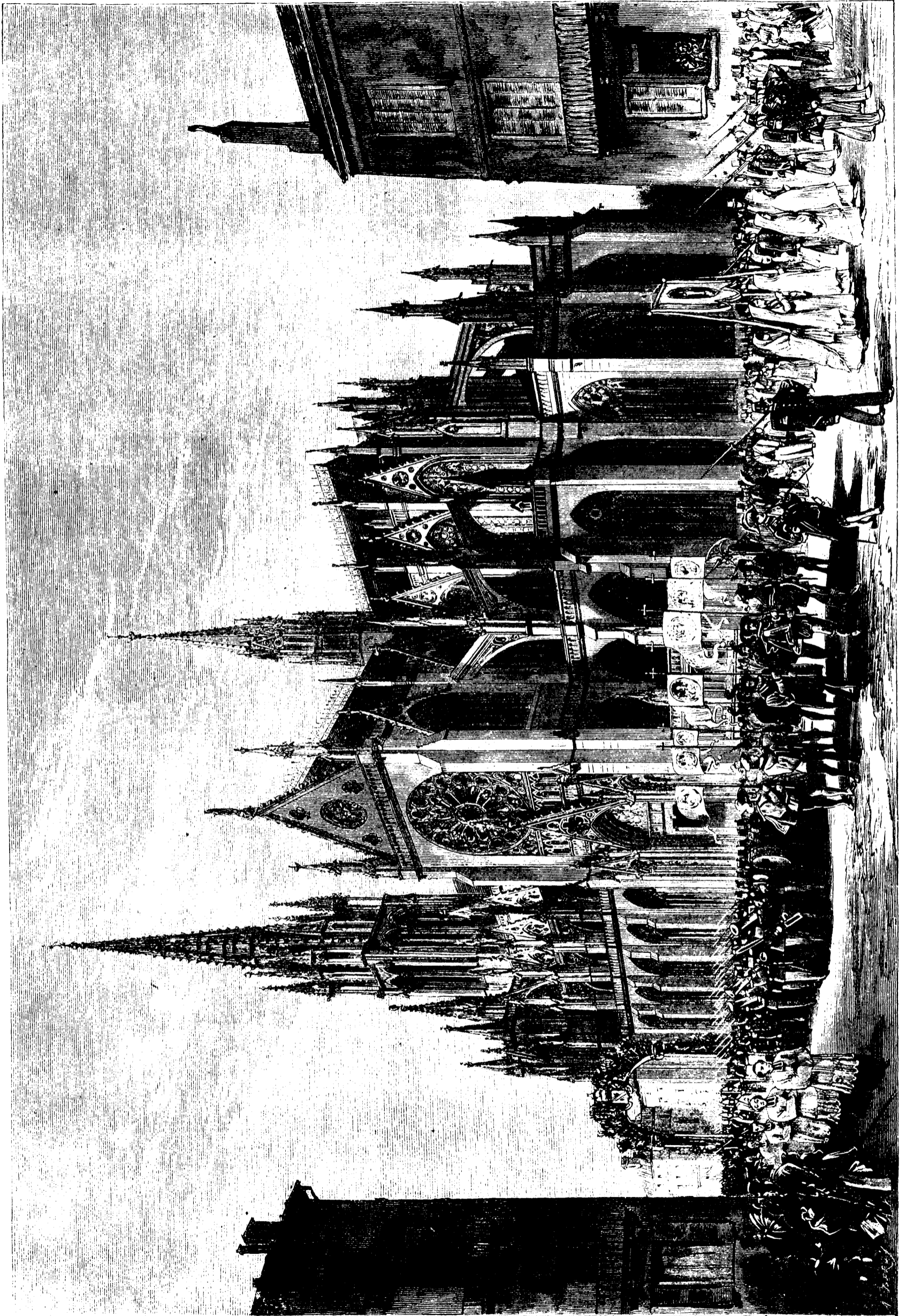
Notre gravure représente cette heure fatale. La fille aînée jouit en cette qualité de la faveur d'une veillée plus longue ; le cadet gravit à genoux les marches qui conduisent à la chambre, pendant que la femme présente à baiser à son mari le front du bébé endormi.

Dix minutes plus tard, après avoir fait faire la prière, conté l'histoire du gros loup, la mère redescend, et l'on cause paisiblement. Les enfants sont couchés !

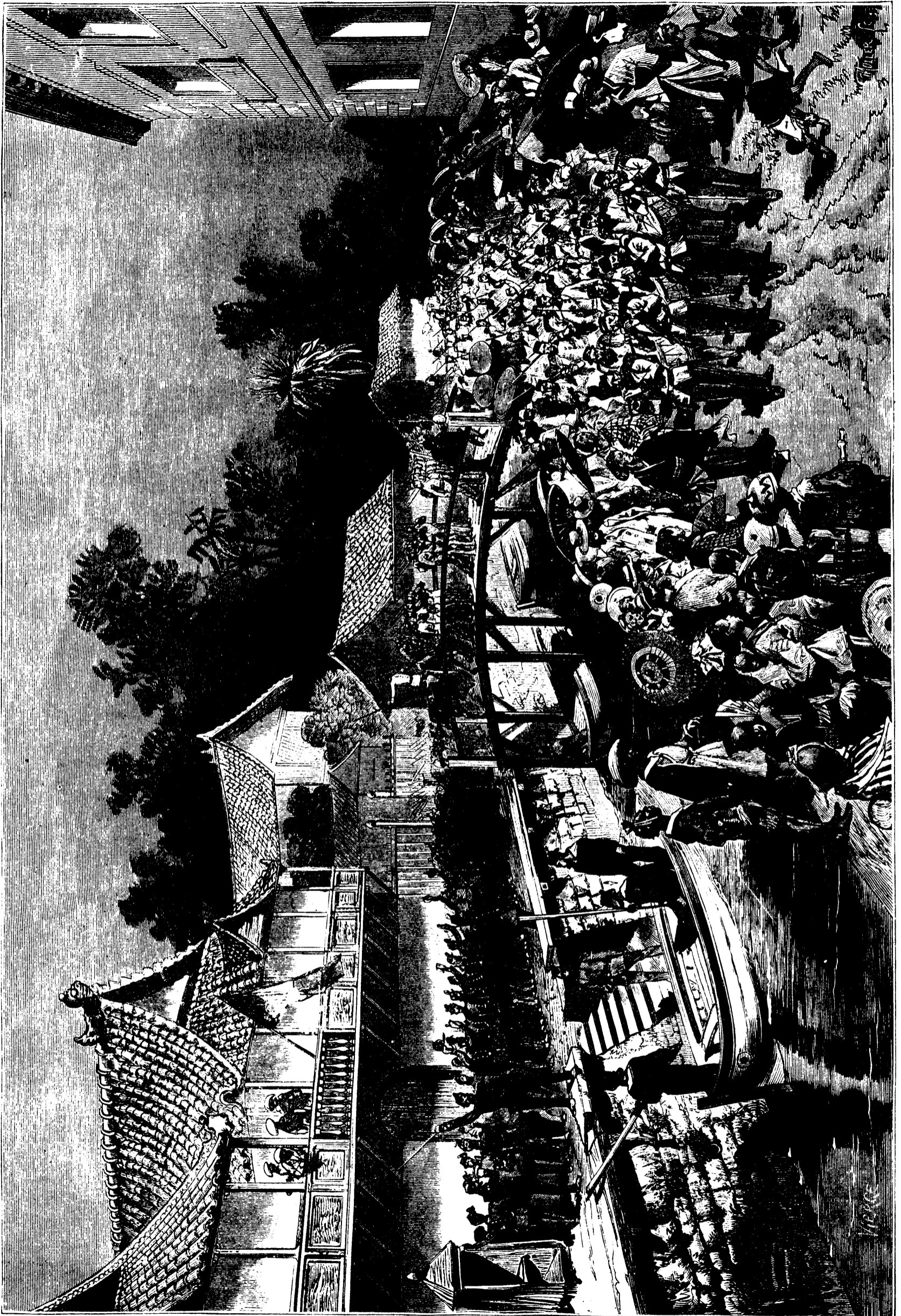
A. ACHINTE



LE CENTENAIRE D'O'CONNELL—LE PERE MURPHY PRONONÇANT LE PANEGYRIQUE DE SON ILLUSTRE COMPATRIOTE DANS LA SALLE VICTORIA DE MONTREAL.



NANCY—CONSECRATION DE L'EGLISE S^TE PVRE



JAPON, YOKOHAMA.—DEPART DU CORPS D'OCCUPATION ANGLO-FRANÇAIS



LES PETITS AMIS DU MOLOSSE



LE COUCHER DES ENFANTS

CAUSERIE DE QUÉBEC

« La parole a été donnée à l'homme pour exprimer sa pensée. »

Personne, jusqu'ici n'a songé à contester cette vérité, et je ne voudrais pas être le premier à m'engager dans une voie aussi dangereuse. Cependant, sans gêner les croyances d'autrui, il me sera peut-être permis de formuler un second énoncé qui, bien qu'apparemment opposé au premier, n'en est pas moins, dans la pratique des choses, d'une application aussi générale et d'une vérité aussi facile à établir.

C'est celui-ci :

« L'homme se sert de la parole pour cacher sa pensée. »

Et ma véracité me force de dire que le terme générique « homme » ne comprend pas ici seulement le sexe vilain auquel j'ai le malheur d'appartenir. Les auteurs philosophiques, malgré leur visible austérité, ont plus de galanterie que nos législateurs, et quand ils disent « l'homme » ou « les hommes, » il est entendu que le beau sexe y est représenté pour au moins les trois quarts.

Ceci posé, pour la satisfaction de ma conscience, j'aborde de suite mon sujet.

Prenons n'importe quelle circonstance de la vie sociale, une visite, par exemple ; voyons ce qu'on y pense et ce qu'on y dit, et nous saurons par là jusqu'à quel point il est vrai que l'homme se sert de la parole pour cacher sa pensée.

J'avise ce jeune dandy qui, le premier janvier, après la grand-messe, se met en route pour aller, deçà delà, souhaiter la bonne année, et faire parade de son paletot neuf ou de ses nouvelles fourrures.

Il a sa liste toute faite : elle contient les noms de ses amis et de toutes les notabilités de l'endroit.

Il sonne à la première porte que lui indique son itinéraire. Il espère bien qu'il ne sera pas reçu et tient sa carte toute prête pour la déposer sur le plateau, ce qui ne demande aucun effort d'esprit et ne dépense pas une conversation qu'il n'est pas donné à tout le monde d'avoir en quantité inépuisable.

La servante se présente.

— Madame reçoit-elle ?

— Oui, Monsieur.

Le visiteur secoue la neige qui couvre ses habits et se donne à tous les diables. Il est furieux d'être admis, et, cependant, il entre le sourire sur les lèvres.

— Ah ! quel bonheur, Madame, de pouvoir vous souhaiter la bonne année ! Il est peut-être un peu matin, mais j'étais certain de vous trouver et d'être le premier à vous présenter mes hommages.

Telles sont les paroles de notre dandy ; voici maintenant ce qu'il pense :

— Quelle scie ! J'étais venu de bonne heure dans l'espoir que madame ne serait pas encore au salon, et me voilà pincé. Dépêchons-nous de nous esquiver au premier visiteur qui entrera !

Pendant ce temps, la maîtresse de maison a réfléchi.

— Comment, se dit-elle en elle-même, ce n'est que ce plat ennuyeux, cet imbécile ! Et moi qui me suis tant dépêchée, qui ai laissé pleurer bébé pour venir le recevoir ! Si j'avais su ! Pourvu, au moins, qu'il ne reste pas trop longtemps !

Puis, tout haut :

— Ah ! voilà une visite qui me fait réellement plaisir. Mais vous ne vous prodiguez pas trop, Monsieur, vous vous faites rare : nous ne vous voyons que juste une fois l'an. Franchement, vous nous négligez. Venez donc, de temps à autre, sans cérémonie ; rien ne peut nous être plus agréable !

Que celui ou celle à qui la chose n'est pas arrivée au moins une fois dans sa vie, me jette la première pierre ; je promets de la lui rendre.

Ou bien encore, un équipage piaffé à votre porte, Madame. Vous êtes en négligé, occupée à surveiller vos confitures ; mais la curiosité vous pique ; au risque de voir le sirop gonfler et renverser, vous courez à la fenêtre pour voir qui fait tout ce flaffa. Bien mal vous en a pris, car c'est une visite qui vous arrive ; on vous a vue derrière le rideau, et il n'y a plus moyen de faire dire que vous n'y êtes pas. On entre, et vous protestez de tout le plaisir que vous cause cette agréable rencontre, pendant que votre esprit écume les confitures, pense à la robe de chambre sur laquelle bébé a laissé des traces visibles de son passage, et vous chassez mentalement l'importune visiteuse à laquelle votre bouche prodigue cependant les douces paroles de l'amitié.

Une autre fois, vous êtes au bal. En dansant, quelqu'un vous a marché sur le pied et vous a fait un mal horrible ; car je suppose que vous avez des cors : ces choses-là existent, quoiqu'on ne les voie pas toujours.

— Mille pardons ! dit ce quelqu'un qui est votre danseuse : je vous ai fait bien mal.

— Grande innocente ! murmure votre esprit ; j'ai bien envie de te le rendre !

— Mais ce n'est rien du tout, disent les lèvres ; j'aurais voulu que ce fût beaucoup plus. Tout ce qui me vient de vous, même la douleur, me fait un plaisir extrême.

Et vous repartez à tourbillonner ou à quadriller, rageant au dedans, souriant au dehors ; comme ces anciens gladiateurs qui savaient agoniser avec élégance, et donner à leur dernier spasme tout le charme d'un gracieux sourire.

Vous, Madame, vous avez une robe neuve, magnifique, superbe, à trois doubles-jupes et en soie cordée de Lyon, — il paraît que c'est la plus belle et qu'elle coûte très-cher. Votre mari a même fait les gros yeux en voyant la facture de la modiste. N'importe, généralement, cela ne compte pas.

Mais, un soir que vous avez invité une voisine à prendre le thé, son petit garçon, un enfant prodige, a versé sur la robe neuve toute sa tasse de lait.

En vous-même, vous pleurez, vous gémissiez, vous tempêtez contre l'abominable gamin. Pour un rien, vous lui administriez un fouet mémorable. Et cependant, vous l'excusez auprès de sa mère qui, de son côté, fait mine de vouloir le corriger, tandis qu'elle n'en a pas la moindre envie.

— C'est un petit malheur, dites-vous ; ce n'est presque rien. J'ai, d'ailleurs, une recette admirable, un savon merveilleux pour faire disparaître les taches. Demain, il n'y paraîtra plus.

En attendant, et pas plus tard que ce soir, quand la voisine aura pris congé, peut-être même avant qu'elle soit sortie du jardin, il y a gros à parier que vous chanterez une autre gamme.

Vous me direz que tous ces petits men-songes sont des exigences de la politesse, des nécessités du bon ton et du savoir vivre. Vous avez peut-être raison jusqu'à un certain point, et je ne vous chicanerai pas là-dessus.

Mais, en fait de paroles fallacieuses, je vais vous citer quelques exemples qui n'ont pas la même excuse.

Avez-vous remarqué, — ceci s'adresse surtout aux hommes et va causer une joie profonde dans le camp opposé, — avez-vous remarqué, dans les circonstances où l'on prend la parole en public, le petit exorde que l'on met en tête de son petit discours.

Qu'un homme soit élu président d'une république, trésorier d'une banque ou secrétaire-correspondant d'un club de patients, il dira invariablement :

— Le choix que vous venez de faire, messieurs, m'honore autant qu'il me con-

fond. Vous auriez pu trouver une foule de personnes plus capables que moi de remplir cet office, et la tâche que vous m'imposez est trop lourde pour mes faibles épaules. Cependant, messieurs, je ferai tout en moi, et dans la mesure de mes humbles capacités pour répondre à une confiance trop flatteuse de votre part. Si je succombe sous le fardeau, la faute en sera à votre bienveillance qui a peut-être exagéré les légers services que j'ai pu rendre jusqu'à présent.»

Le soir, rendu chez lui, le même monsieur s'adresse à sa femme devant laquelle il n'a pas les mêmes raisons de s'humilier. Car, généralement, ceux qui sont moutons devant les étrangers, deviennent loups une fois qu'ils ont pénétré dans le domicile conjugal.

— Eh ! bien, ce n'est pas malheureux ! On a compris, à la fin, que j'étais seul capable de faire prospérer cette entreprise. Cela me surprend, car les hommes sont si ingrats et connaissent si peu leur intérêt. Pour une fois, ils ont eu un peu de cœur et d'esprit, pourvu que cela dure ! »

Dans une solennité quelconque, lorsqu'un auditeur est appelé à prendre la parole, il le fait généralement en ces termes :

— Je n'étais pas venu ici pour parler mais pour écouter. Je vois autour de moi plusieurs personnes plus dignes que moi de se faire l'écho de cet auditoire distingué. Je suis pris tout à fait à l'improviste, et je vous conjure de vouloir bien m'excuser si je ne m'exprime pas dans des termes qu'un peu de préparation m'aurait permis d'employer.»

Au fond, il ne pense pas un seul mot de ce qu'il dit. Toutes les bonnes choses qu'il adresse à l'auditoire, il les pense de lui-même, et les hypocrites flagellations qu'il dirige vers sa personne sont indubitablement destinées à ses auditeurs. Il a l'air chagrin de ce qu'on l'ait appelé, et, cependant, il serait furieux si on l'eût laissé de côté. La prétendue improvisation qu'il débite a été préparée avec soin. Il a écrit son discours la veille et l'a appris par cœur. Si vous ne me croyez pas, regardez dans la poche de son habit. A ce sujet, il me revient une petite anecdote dont je vous garantis l'authenticité.

Il y a déjà un bon nombre d'années, — car je suis plus ancien que je n'en ai l'air, — j'assistais à une fête littéraire à laquelle un de mes camarades de collège avait été prié de prononcer un discours. Il y avait là les sommités de la littérature ; la circonstance était solennelle et il ne s'agissait pas de débiter des inepties.

Le moment venu, cependant, mon jeune ami se présente sur la scène avec assez d'aisance et s'excuse de ce que, prévenu seulement à la dernière heure, il n'avait pas eu le temps de préparer son discours et devait se contenter d'une improvisation pour laquelle il réclamait la bienveillance de ses auditeurs distingués, — car les auditeurs auxquels on s'adresse sont toujours gens de distinction. Cette excuse, répétée de plusieurs manières différentes dura un bon quart-d'heure pendant lequel l'orateur absorba une notable quantité de verres d'eau sucrée, qu'un voisin complaisant lui passait pour remplacer par un agréable glouglou chaque fin de phrase qui se faisait un peu trop attendre. Finalement, sur je ne sais plus quelle période sonore, notre homme hésite, balbutie ; il s'arrête, recommence pour s'arrêter encore, et subir une accés de toux qui arrive juste à point. Il repart, puis s'embrouille et s'enchevêtre si bien qu'il ne peut plus aller. Il s'agite et souffre, tandis que l'auditoire souffre et s'agite plus encore. Il lève les yeux au ciel, puis les promène sur les murs et sur ses auditeurs ; le ciel, les murailles et l'auditoire sont également inflexibles et gouailleurs. Bref, essouffé, noyé de verres d'eau et n'en

pouvant plus, il semble prendre une résolution extrême ; et, pendant que sa main droite demeure suspendue dans un geste qui demande grâce ; il introduit furtivement la main gauche dans la poche de son habit, et en tire un énorme rouleau de papier qu'il se met à lire tout d'une haleine.

C'était le discours que l'orateur prétendait n'avoir pas eu le temps de préparer ; c'était son improvisation !

NAPOLÉON LEGENDRE.

SCIENCE POPULAIRE

De l'influence sur la santé physique et intellectuelle des populations, de la nature des boissons qu'elles consomment. Communication de M. le docteur Lunier à l'Académie de médecine de Paris.

Dans une des dernières séances de l'Académie de médecine, M. le docteur Lunier a donné lecture d'un remarquable travail dans lequel il traite de l'influence sur la santé physique et intellectuelle des populations, de la nature des boissons qu'elles consomment. Les études du savant secrétaire général de la société française de tempérance jettent un grand jour sur plusieurs des questions dont nous avons eu occasion d'entretenir déjà nos lecteurs.

Comme le fait observer justement M. Lunier, parmi les données que fournit la statistique, quelques-unes sont tellement complexes et indécises, qu'il faut renoncer, au moins pour le moment, à en tirer aucune conséquence pratique ; mais il en est d'autres dont la signification est tellement nette et précise, qu'on peut, sans hésiter, admettre comme établis, les faits qui en découlent, et s'en servir désormais comme termes de comparaison. Ce sont des résultats de cette nature, ayant trait à la grave question de l'alcoolisme que l'auteur a mis sous les yeux de l'Académie.

Pour rendre ces résultats plus saisissants, il leur a donné une forme palpable en quelque sorte, en les groupant à la fois dans des tableaux synoptiques et sur des cartes coloriées portant une légende explicative.

Les deux premières cartes permettent de saisir d'un coup d'œil comment se répartissent les départements d'après les quantités de vin et d'alcool qu'ils consomment.

Voici ce qui ressort de l'examen de ces deux premières cartes et des tableaux détaillés qui leur correspondent :

La consommation du vin est presque partout en proportion de la production vinicole. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer la carte No. 1 à la carte No. 1 bis, qui représente la production du vin en 1874, dans les divers départements français. Le seul qui fasse exception est celui de la Seine où la consommation individuelle a atteint, en 1873, le chiffre de 210 litres, lorsque la moyenne, pour toute la France, n'a été que de 119 litres. Cette exception n'a rien qui doive nous surprendre : le chiffre considérable de la population flottante suffirait seule à l'expliquer.

La seconde carte représente la consommation de l'alcool sous toutes ses formes. Cette carte forme, avec la précédente, le contraste le plus frappant.

La consommation de l'alcool est encore inconnue ou tout au moins restée dans des limites fort restreintes partout où la consommation du vin a pris depuis longtemps une certaine extension, elle est presque nulle même dans la plupart des départements qui fabriquent des eaux-de-vie de vin comme les Charentes, le Gers, l'Aude, l'Hérault, le Gard. Elle atteint son maximum, au contraire, dans les départements qui produisent à la fois du cidre et des alcools d'industrie : la Seine-Inférieure, la Somme, l'Aisne, la Mayenne, le Calvados, l'Eure.

Si quelques départements du centre et du midi font tache, pour ainsi dire, au milieu de ceux qui les entourent, cela tient à ce qu'ils renferment de grands centres industriels, de grands ports d'embarquement ; dans le Rhône, Lyon ; dans le Var, Toulon ; encore la consommation de l'alcool y atteint-elle à peine le cinquième de celle constatée dans la Seine-Inférieure.

Voyons maintenant qu'elle part d'influence peut avoir, sur la santé physique et intellectuelle des populations, la consommation, soit du vin, soit de l'alcool.

Parmi les données statistiques assez nettement définies pour avoir, à cet égard, une signification précise, M. Lunier en a choisi quelques-unes pour les mettre sous les yeux de l'Académie.

La première concerne les cas d'ivresse publique qui ont été constatés par des procès-verbaux en 1874. Bien que les constatations ne représentent pas toujours exactement ni le nombre absolu, ni même toujours le chiffre relatif des cas d'ivresse dans chacun de ces départements, elles n'en fournissent pas moins des résultats d'une grande valeur au point de vue de la question qui nous occupe. L'auteur les a groupés dans la carte No. 3 et dans le tableau qui lui correspond.

Si l'on compare cette carte avec les deux précédentes, on est frappé de la fréquence relative des cas d'ivresse dans les départements

qui consomment le plus d'alcool et de leur peu de fréquence, au contraire, dans ceux qui consomment le plus de vin.

Dans les départements qui consomment à la fois le plus de vin et produisent nos meilleures eaux-de-vie; la Charente, la Charente-Inférieure, l'Aude, l'Hérault, l'ivrognerie est relativement très-rare: le nombre des cas d'ivresse n'y a pas dépassé, en 1874, la proportion de 1 à 6 sur 10,000 habitants.

Comme dans les cartes Nos. 1 et 2, quelques départements se détachent sur ceux de la même région, notamment la Seine, le Maine-et-Loire, la Haute-Vienne, le Rhône, la Loire et les Alpes-Maritimes, c'est qu'on y trouve de grands centres industriels, ou que le chiffre de la population flottante y est relativement considérable.

Une seconde donnée statistique est relative au chiffre dans chacun de nos départements, des cas de folie de cause alcoolique. Ces résultats ont été groupés dans la carte No. 4 et dans le tableau qui lui correspond.

Ces résultats ne sont pas moins tranchés que les précédents; le nombre des cas de folie de cause alcoolique est presque partout en raison directe de la consommation des alcools d'industrie. Les quelques départements qui font exception à cette règle, la Vendée et la Charente-Inférieure, notamment, ne consomment guère que des vins blancs, et les vins blancs produisent presque aussi rapidement la folie alcoolique que les boissons spiritueuses.

Dans une dernière carte, M. Lunier a groupé les départements pour la période 1868-1872, d'après le chiffre relatif des cas de morts accidentelles par excès de boissons.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur la carte No. 5 et sur le tableau correspondant pour se convaincre que c'est dans les départements qui consomment le plus d'alcools que l'autorité judiciaire constate le plus grand nombre de ces morts accidentelles par ivrognerie. Elles sont pour ainsi dire inconnues, au contraire, dans ceux qui récoltent et consomment le plus de vin, la Gironde, le Gers, l'Aude, l'Hérault, le Gard, le Var et la Côte-d'Or.

Des documents qui précèdent et des recherches auxquelles il s'est livré, les avant satisfaction croit pouvoir tirer les conclusions suivantes:

1o L'introduction dans la consommation courante des alcools d'industrie constitue un danger des plus graves pour la santé publique.

2o L'un des moyens les plus rationnels d'arrêter l'envahissement de ces alcools et de prévenir leur pernicieux effets, est de favoriser la consommation des vins naturels dans les départements qui n'en récoltent pas.

SEMAINE POLITIQUE

Le représentant de Montréal-Centre, M. Devlin, dans le cours de son procès électoral, a donné sa démission de représentant aux Communes.

Plusieurs journaux des provinces maritimes soutiennent en ce moment une campagne en faveur d'une Union Législative entre la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard et sans doute Terre-Neuve. Une plus grande économie dans l'administration et une plus grande influence dans la politique fédérale, seraient, assurent-ils, les principaux avantages du pacte proposé.

Au sujet de Terre-Neuve, on annonce le départ prochain pour l'Angleterre de M. Bennett, l'ex-Premier Ministre et le chef du parti anti-fédéral de l'île. M. Bennett abandonnerait définitivement Terre-Neuve pour se fixer à Londres. On considère son départ comme l'indice d'un changement radical dans l'opinion publique en faveur de la Confédération.

Notre Cabinet Provincial s'occupe de trouver des remèdes à la malheureuse situation que la crise commerciale a faite à nos chemins de fer. On parle d'un projet par lequel le gouvernement prendrait lui-même la propriété des deux lignes en souffrance: du chemin de fer du Nord et celui de la Colonisation du Nord.

Peu important les moyens, dit le public, pourvu que ces entreprises se fassent.

Voici, à ce propos, le texte de la résolution adoptée à la dernière assemblée des directeurs du chemin de fer de la rive Nord:

« Résolu, que l'état actuel du marché monétaire, en Canada, et la forte opposition, bien qu'injuste, manifestée en certains lieux, en Angleterre, aux placements d'argent dans les actions des chemins de fer canadiens, empêchant la vente des bons de cette compagnie, exigent que le gouvernement de la province de Québec soit informé de la position dans laquelle

la compagnie se trouve placée. La compagnie déclare qu'elle est incapable de construire le chemin d'après les arrangements existants, et désire faire comprendre la nécessité impérieuse d'une prompt action de la part du gouvernement, sous les circonstances. La compagnie est, en conséquence, prête à permettre au gouvernement de régler la question de la manière qu'il le jugera convenable dans l'intérêt public, en faisant, avec l'entrepreneur, les arrangements qui pourront être jugés nécessaires. »

Quant à l'autre ligne, une dépêche reçue de Québec disait vendredi dernier:

« Une députation du chemin de fer de Colonisation du Nord a eu aujourd'hui une entrevue avec l'Exécutif, au sujet de l'achèvement de cette ligne. La députation a laissé au gouvernement un mémoire et un plan des travaux, que les ministres ont promis de prendre en considération. »

En Angleterre, Sa Majesté a prorogé le Parlement, et le discours de clôture passant en revue la politique générale, n'offre rien de particulier.

Ce qui a beaucoup occupé l'opinion publique, c'est la condamnation à l'emprisonnement et le renvoi de l'armée du colonel Backer, pour tentative de viol sur la personne d'une jeune fille qui voyageait en wagon avec le trop galant officier.

La question de l'Herzégovine se complique de la question Serbe, Moklave, Valaque, etc. Dans quelques semaines, toute l'Europe peut être en feu.

L'Allemagne semble vouée aux querelles et aux disputes religieuses.

Ainsi à la conférence de Bonn convoquée par les vieux catholiques et présidée par le Dr Dollinger, celui-ci a parlé durant une heure et son discours a roulé sur un projet de fusion de toutes les croyances, donnant à celles-ci pour base la religion primitive.

Il a aussi annoncé qu'une entente, relativement à la doctrine de la procession du St. Esprit, avait été obtenue sur les points essentiels. Cette communication a été reçue avec satisfaction par les membres de la conférence.

En Espagne, on annonce que la brigade du général Delatre a mis en déroute les troupes de Dorregaray, au moment où elles essayaient de pénétrer dans l'Arragon, les forçant de se replier dans les montagnes de la Catalogne. Le général Jovellar est maître des défilés et il s'efforcera d'empêcher Dorregaray de battre en retraite dans la direction de Lerida et de Bourg-Madame.

En France, un des membres du comité de permanence a adressé au ministre de l'Intérieur deux interpellations: l'une relative aux journaux bonapartistes, l'autre concernant la brochure de M. Gladstone contre la papauté.

M. Buffet a répondu que des mesures administratives avaient été adoptées contre les journaux bonapartistes; il ajouta qu'il n'avait pas reçu de demande d'autorisation concernant la vente de l'ouvrage de M. Gladstone, mais que, quoiqu'il arrivât, il n'autoriserait pas la circulation de pamphlets hostiles à la religion catholique.

Finissons par une nouvelle locale. Le gouvernement provincial vient de décider le transport à Québec du Bureau du « Conseil d'Agriculture » depuis plusieurs années à Montréal.

A. ACHINTE.

NOUVELLES DIVERSES

La compagnie de télégraphe de Montréal a ouvert un bureau à St. Léon, province de Québec.

Le Rév. P. Monsabrè, prédicateur de Notre-Dame de Paris, où il a succédé au Père Félix, vient de recevoir du Pape le titre de *Maître en Théologie*.

Il y a quelques jours un radeau de plus d'un million de pieds de bois carré a été remorqué sur le Mississipi. C'est le plus considérable qui ait encore flotté sur ce fleuve.

La *London Shipping and Mercantile Gazette* du 2 au 5 courant, annonce que 22 navires ont fait voile pour Québec, 4 pour Montréal, 1 pour le Saguenay et un pour Gaspé.

Samedi, 14 courant, à 10 heures du matin, Son Honneur le juge Torrance a rendu son jugement dans l'élection contestée de Montréal-Ouest. L'élection a été annulée; chaque partie, M. MacKenzie et M. White, payant ses frais.

Une bien triste nouvelle de St. François-du-Lac: M. O. Caron, avocat, s'est noyé samedi soir en se baignant dans la rivière St. François, son cors a été retrouvé peu après. Le défunt était âgé de 33 ans.

La *Gazette Officielle* donne avis que, par ordre du gouvernement, le tarif concernant les droits de péage sur les canaux a été amendé. La brique, le plâtre, le sable et la chaux, qui étaient dans la clause 4, ont été ajoutés à la clause 3.

Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* de Québec contient l'avis ci-dessous:

« Il sera du devoir du secrétaire-trésorier de chaque municipalité de conserver les numéros de la *Gazette officielle* qui lui sont adressés, et d'en donner communication à demande aux électeurs municipaux de la localité. »

Les sauterelles continuent leurs ravages dans les différents comtés du sud du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Elles ont fait, il y a quelques jours, leur apparition en grand nombre à Hampton, Morton et dans d'autres localités du comté de King.

Dans le Bas-Canada, elles viennent de s'abattre dans une des Concessions de St. Jérôme. Elles ont déjà causé de grands ravages. On parle de pièces de grains qu'elles ont entièrement dévorées. A Manitoba, les ravages que ces insectes ont causés dépassent ce qu'on peut imaginer. Les récoltes sont détruites, et les cultivateurs n'ont plus même de grains pour leurs semences.

NOUVELLES CLOCHES.—Le steamer *Gamma* est arrivé à Québec, mardi 17, après une traversée de 13 jours, de Plymouth. Le premier officier rapporte qu'il a été retenu dans le golfe durant 12 heures, par une épaisse brume. Il a vu une grande quantité de glaces dans le voisinage du Détroit de Belle-Isle. Le *Gamma* avait à son bord trois grosses cloches, destinées pour la paroisse de St. Zotique, comté de Soulanges, chacune de ces cloches porte un nom particulier en lettres convexes. La plus grande porte le nom de « Hon. H. L. Langevin, ex-ministre des Travaux-Publics, Canada, 1875 »; la seconde, « L. H. Masson, paroisse de St. Zotique, » et la troisième, « J. Baillargé, écr., ingénieur civil, paroisse de St. Zotique. » Ces cloches viennent de la manufacture de Mears et Stainbank, Londres, et sont adressées à M. l'abbé Gravel.

CRIME A BORD.—Une dépêche d'Halifax dit qu'une grande émotion vient d'être produite en cette ville par la révélation d'un crime atroce remontant à deux ans. Le révélateur est un matelot nommé Greenwood. Deux sœurs, du nom de Sutherland, avaient pris place, comme passagères, sur la goélette *Mary Jones*, allant de la rivière Clyde, comté de Shelburne (Nouvelle-Ecosse), à Boston. Peu après le départ, les deux dames furent successivement outragées par le capitaine et tous les hommes d'équipage, sauf celui qui vient de dévoiler le crime. Ensuite les infortunées voyageuses furent égorgées et leurs corps lancés à la mer. Ce monstrueux forfait accompli, les matelots et leur digne capitaine s'embarquèrent dans les chaloupes, revinrent à terre et déclarèrent que la goélette, surprise par le gros temps, avait donné à la bande et que les passagères avaient été noyées dans la cabine.

Mais postérieurement la goélette abandonnée s'en vint à la dérive dans la baie Barrington, et son aspect donna un démenti complet au rapport du capitaine. La cargaison du pont était encore en place, preuve que le navire n'avait pas donné à la bande, et il n'y avait pas de corps dans la cabine. Le capitaine qui commandait à cette époque le *Mary Jones* se nomme Swain. Ce misérable est actuellement sur un navire à destination d'un port du New Brunswick, et des ordres sont donnés pour qu'il soit arrêté en débarquant.

Nous extrayons du *Canadien* les détails suivants concernant la riche bannière qui a été portée au grand pèlerinage de la bonne Ste. Anne.

« Nous aimons à dire ici quelques mots de cette bannière, lesquels seront lus avec plaisir, nous en sommes sûr, par tous ceux qui ne peuvent, cet été, se rendre à la bonne Ste. Anne. Elle mesure 7 pieds de longueur par 4½ de largeur, et est certainement une des plus belles bannières qui existent. D'un côté, nous voyons représentée en relief sur pluie d'argent la bonne Ste. Anne enseignant la Ste. Vierge. Immédiatement au-dessus de ces deux figures, nous lisons, écrite en demi-cercle, l'inscription: *Ste. Anne, consolatrice des affligés*, terminée au bas du tableau par les mots: *Priez pour nous*.

La couleur du manteau de Ste. Anne est bleu-prusse, et celle de sa robe rouge écarlate. La robe de la Ste. Vierge est couleur bleu-d'azur. Tout le dessin est encadré par deux colonnes brodées en or fin, et entrelacées d'une guirlande de fleurs en chenille.

Le revers de la bannière représente St. Joachim ayant dans la main droite son bâton de pèlerin, et dans la gauche une corbeille renfermant deux tourterelles. La couleur de son manteau est brunisiana. Le dessin sur ce côté de la bannière, est entouré d'une guirlande à feuilles d'ébène, en velours vert, avec tiges et veines en or fin. Une magnifique frange d'or termine le bas du drapeau. La monture surmontée d'une élégante croix est en cuivre poli. Les personnages qui sont sur une terrasse en chenille sont certainement très-bien dessinés, et nous pouvons dire sans flatterie que tout l'ouvrage est d'un fini parfait, qui fait l'éloge du bon goût et du savoir faire des Révérends Sœurs de la Charité.

« Pour donner une idée du travail d'un pareil ouvrage, il suffit de dire que 10 sœurs y ont donné tout leur temps depuis le 1er de mai jusqu'à la fête du 26 juillet, et que, pour le terminer elles ont été obligées pendant les dernières semaines, de dérober au sommeil une partie de leurs nuits. Quant à la richesse de la bannière, ceux qui l'ont vue savent que rien n'a été épargné pour faire quelque chose qui fût digne d'être présenté à Ste. Anne.

La fécondité de M. Mazurette, le pianiste et compositeur en vogue de la ville de Détroit, est vraiment prodigieuse. Il ne se passe pas de semaine sans qu'une composition nouvelle ne s'échappe de son cerveau et ne s'envole en chantant dans toute l'Amérique: *Autumn Leaves are falling*, chant avec cœur, dédiée à Me Alexandrine Bort; *there is a Language Speaketh*, sont deux charmants morceaux. Les dessins de la couverture et les paroles des romances, œuvre d'un anonyme, décèlent un artiste et un poète.

SACMON PROTÉGÉ.—Le gouvernement est à faire construire, à Tadoussac, un vivier dont les travaux sont déjà assez avancés pour pouvoir y déposer cinq millions d'œufs de saumons.

L'étang principal contient quarante-trois saumons d'une grosseur remarquable, et qui féconderont ces œufs. Les alvins seront nourris dans de petits étangs de peu de grandeur qui ont été creusés dans ce but.

La rivière Ste. Marguerite recevra à elle seule 700 œufs.

Le capitaine O'Gilvie, du steamer *Maie*, et son équipage, ont tué la semaine dernière un ours noir qui traversait la rivière Outaouais.

M. Fortin a été élu à Gaspé par une forte majorité.

BEAUTÉS PITTORQUES DE LA NATURE

DES INSECTES

Merveilles des insectes. Leurs habitations, leurs ruses et leurs amours.

Heureux celui qui se livre à l'étude de la nature! Il ne va point courir le monde pour chercher des plaisirs trompeurs; tranquille dans les champs paternels, les plus douces contemplations occupent sa pensée; tout l'intérêt, tout l'amuse, tout rit à ses regards. Une feuille légère est pour lui un monde plein de merveilles, et les insectes qui l'habitent un peuple digne d'attacher son génie. Chaque observation lui donne une surprise, chaque surprise une jouissance. Voyageur fortuné dans ces pays de féerie, il passe d'enchantements en enchantements; et, poursuivant sa marche et ses découvertes, il s'environne d'une immense variété de souvenirs.

Qu'il s'arrête donc un moment parmi ces jolies peuplades; qu'il étudie les lois et les mœurs de ces sociétés industrieuses; qu'il soit spectateur de leur vie: mille prodiges vont paraître à ses yeux. Ici la nature semble se jouer de toutes les idées des hommes, et devenir plus merveilleuse à mesure qu'elle crée des êtres plus petits. Ce qu'elle ne donne qu'avec épargne aux grands animaux, elle le prodigue à un insecte qu'elle jette dans la poussière. Elle fait présent à l'un de trois cents jambes; elle orne la tête d'un autre de vingt mille yeux. Une simple chenille reçoit quatre mille quarante-et-un muscles pour se mouvoir, tandis que le physiologiste n'en compte que cinq cent vingt-neuf dans l'homme. Le même insecte devient tour-à-tour habitant de la terre, de l'air et des eaux. Il en est un que la nature a doué de l'art de filer; mais combien la machine qu'il emploie surpasse nos chefs-d'œuvre les plus admirables! Le voyez-vous armé de six mamelons percés de six mille ouvertures? Chacune de ces ouvertures est le passage d'un fil; en sorte qu'il peut produire six mille soies dans le même moment. Que cet autre insecte perde une jambe dans un combat, que sa tête soit brisée par la chute d'un fétu, tout est bientôt réparé:—comme les anges dont parle Milton, il a le pouvoir de guérir ses blessures. La reproduction d'une nouvelle jambe, même d'une nouvelle tête, semble ne rien coûter à la Providence; et le contemplateur voit chaque fragment d'un polype devenir un véritable polype, c'est-à-dire prendre une tête, un corps, une queue, sous le couteau qui le divise.

